

VILLE DE COGNAC

Concours National Villes et Villages Fleuris 2024



LE MOT DU MAIRE

Bienvenue à Cognac !

Je suis très heureux de vous accueillir à Cognac, ville dont le nom rayonne dans le monde entier grâce à son produit phare.

Une belle notoriété qui nous incite à redoubler d'efforts pour laisser un souvenir impérissable aux touristes et aux nouveaux arrivants.

Dans cet esprit, depuis de nombreuses années, une importance toute particulière est accordée à la qualité des espaces publics en Ville.

Nous arborons fièrement nos trois fleurs ! Elles matérialisent aux yeux de tous la récompense des actions menées en faveur de l'environnement :

- Préservation du patrimoine arboré et de la biodiversité ;
- Tonte raisonnée des espaces verts ;
- Désimperméabilisation des sols ;
- Végétalisation des cimetières ;
- Végétalisation des rues et création d'ilots de fraîcheur ;
- Fleurissement en toutes saisons ;
- Choix d'essences adaptées au changement climatique et peu gourmandes en eau ;
- Création de micro-forêts...

Nous l'avons constaté dans les quartiers, la présence du végétal dans l'espace public, en plus de ses nombreuses vertus, favorise aussi les échanges intergénérationnels et renforce les liens sociaux. L'aménagement du Square des Jardiniers et du jardin partagé de l'école Rosa Bonheur en sont deux beaux exemples.

En avril 2024, nous avons lancé un projet collaboratif ouvert à tous les habitants de Cognac, l'objectif : aider les arbres asphyxiés par le bitume à respirer ! Avec l'appui des services de la Ville une opération de décroustage et de paillage au pied des arbres d'une cour de récréation a été réalisée.

Cette action a été l'occasion de mener une campagne de communication pour sensibiliser la population à l'importance de la sauvegarde du patrimoine végétal en milieu urbain.

En conclusion, les nombreux atouts touristiques de notre Ville sont indissociables de leur écrin végétal, sur le plan esthétique, mais aussi en termes de qualité de vie.

Nous vous laissons en juger par vous même.

Bonne visite.



*Morgan Berger, maire de Cognac et Nadège Skoller, adjointe en charge de l'éducation jeunesse
Lancement de l'opération "Aidons les arbres à respirer" école Paul Bert - Avril 2024*

Morgan BERGER, Maire de Cognac.

SOMMAIRE

1

Chapitre - 1

Fiche d'identité
Pages 1 à 3



2

Chapitre - 2

Mise en œuvre du
projet municipal
Pages 4 à 15



3

Chapitre - 3

Animation et
promotion de la
démarche
Pages 16 à 20



4

Chapitre - 4

Patrimoine végétal et
fleurissement
Pages 21 à 26



5

Chapitre - 5

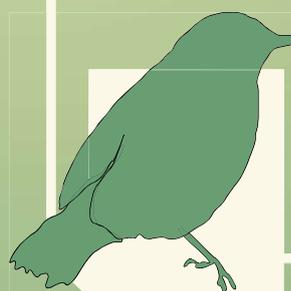
Gestion
environnementale
Pages 27 à 37



6

Chapitre - 6

Qualité de l'espace
public
Pages 38 à 41



7

Chapitre - 7

Projets de
développement et
d'aménagements
Pages 42 à 44



CHAPITRE - 1

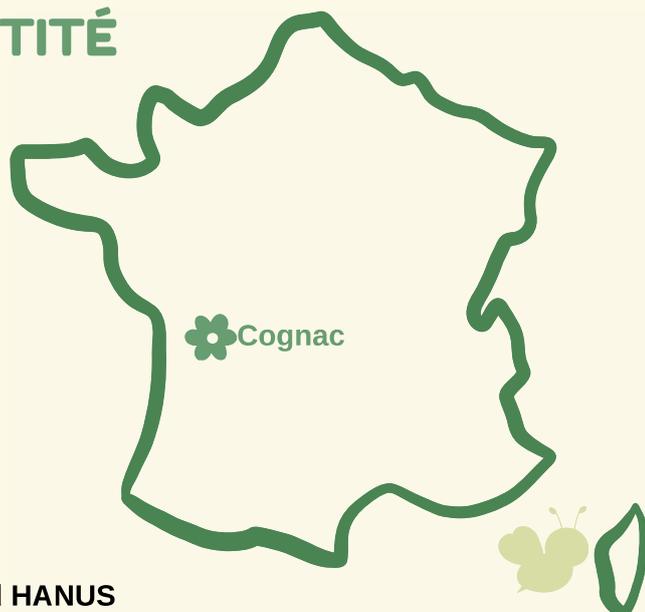
FICHE D'IDENTITÉ

Cognac



Département : **Charente**
Nombre d'habitants : **18 550**
Maire : **Morgan BERGER**

Adresse : Mairie de Cognac
68, Bd Denfert Rochereau
CS 20217 - 16111 COGNAC Cedex
Téléphone : 05 45 36 55 36
E mail : mairie@ville-cognac.fr



- Maire-Adjoint en charge des espaces verts : **Bernard HANUS**
- Maire-Adjoint en charge de l'environnement : **Gilles PREVOT**
- Responsable du service espaces verts : **Christophe MANEM**
- Responsable du service environnement : **Gérald BOURINET** (06 26 73 15 52)
- Directeur des services techniques : **Bruno ALLAFORT**

Informations générales



La commune dispose :

- d'un service « Cadre de vie et Environnement »
- d'un service espaces verts composé de 33 agents
- d'un service propreté urbaine composé de 19 agents
- de serres municipales qui produisent 60 000 plants (annuels, bisannuels et vivaces)

Superficie de la commune : **1 550 hectares**

Superficie entretenue par les espaces verts : **90 hectares**

Nombre actuel de fleur(s) au label : **3**



Particularités

- Un climat sous influence océanique avec une diversité de sol (majoritairement calcaire)
- Un patrimoine historique reconnu (François 1er, avec un parc et un jardin en site classé...)
- Une ville de manifestations culturelles (Blues Passion, Coup de Chauffe, Littératures européennes, Polar festival, Fête du Cognac...)



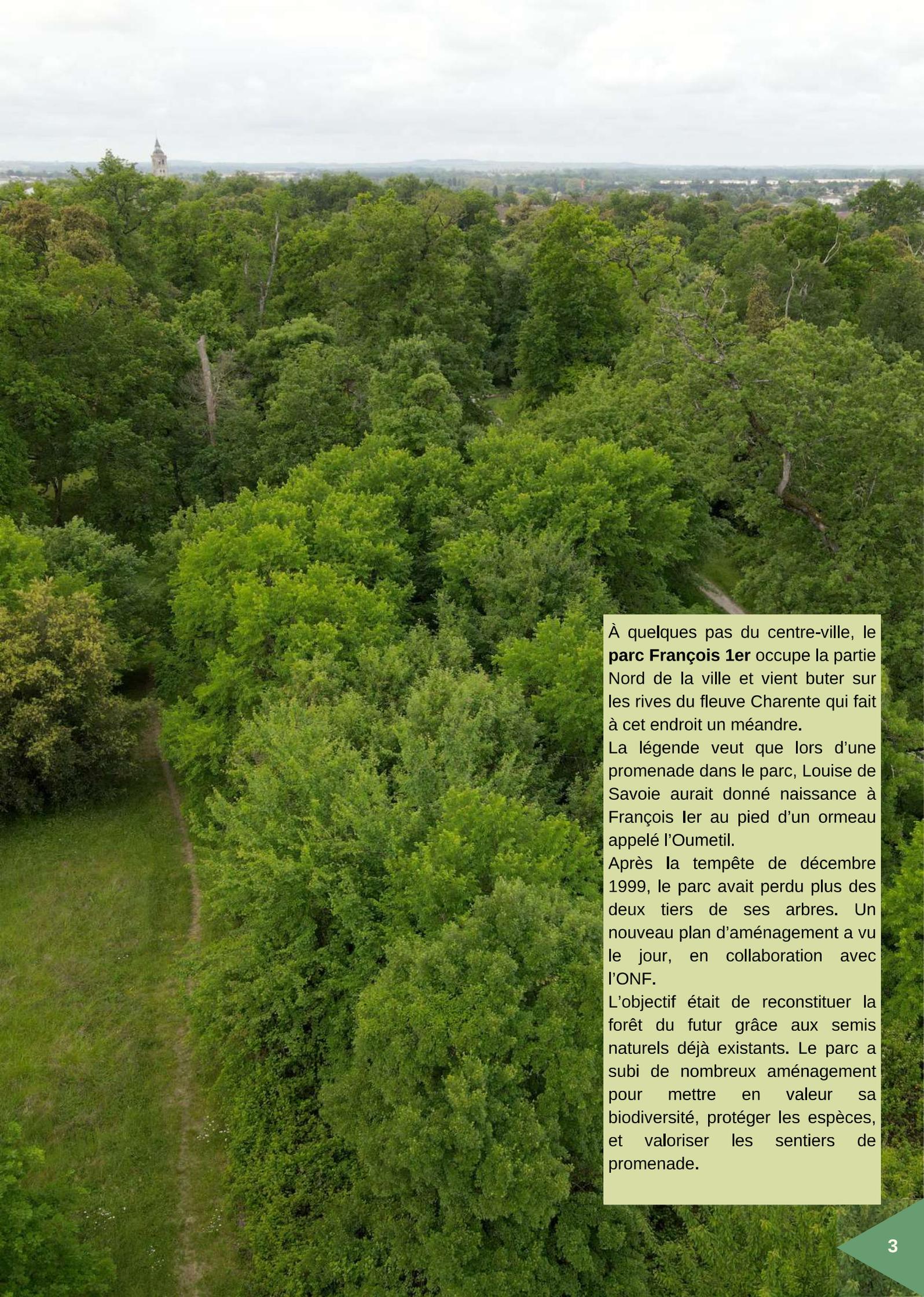
Le Jardin public de l'Hôtel de Ville est classé depuis le 14 mai 1943.

L'Hôtel de Ville, construit en 1840, est le point de mire du jardin. Situé en hauteur, toutes les allées convergent vers lui. En 1889, la ville achète l'Hôtel Otard de la Grange et son jardin, ensuite, vers 1921-1922, la ville fait l'acquisition de l'Hôtel Dupuy d'Angeac et de son jardin.

Cet ensemble, désormais de 7 hectares, est dessiné à la fin du 19^e siècle par Édouard André, architecte paysagiste parisien. Nous lui devons l'aspect si caractéristique de son style, à savoir les perspectives, les grottes, les cascades, les plans d'eau, le kiosque, le jardin creux...

En 1999, la tempête Martin a abattu 288 arbres sur les 720 existants soit plus de 40 % de l'ensemble ; la réhabilitation du jardin a duré deux ans sous la direction de l'architecte paysagiste Jean-François Galinet.

Début 2024, un marché vient d'être signé avec un cabinet de paysage pour l'élaboration d'un plan de gestion.



À quelques pas du centre-ville, le **parc François 1er** occupe la partie Nord de la ville et vient buter sur les rives du fleuve Charente qui fait à cet endroit un méandre.

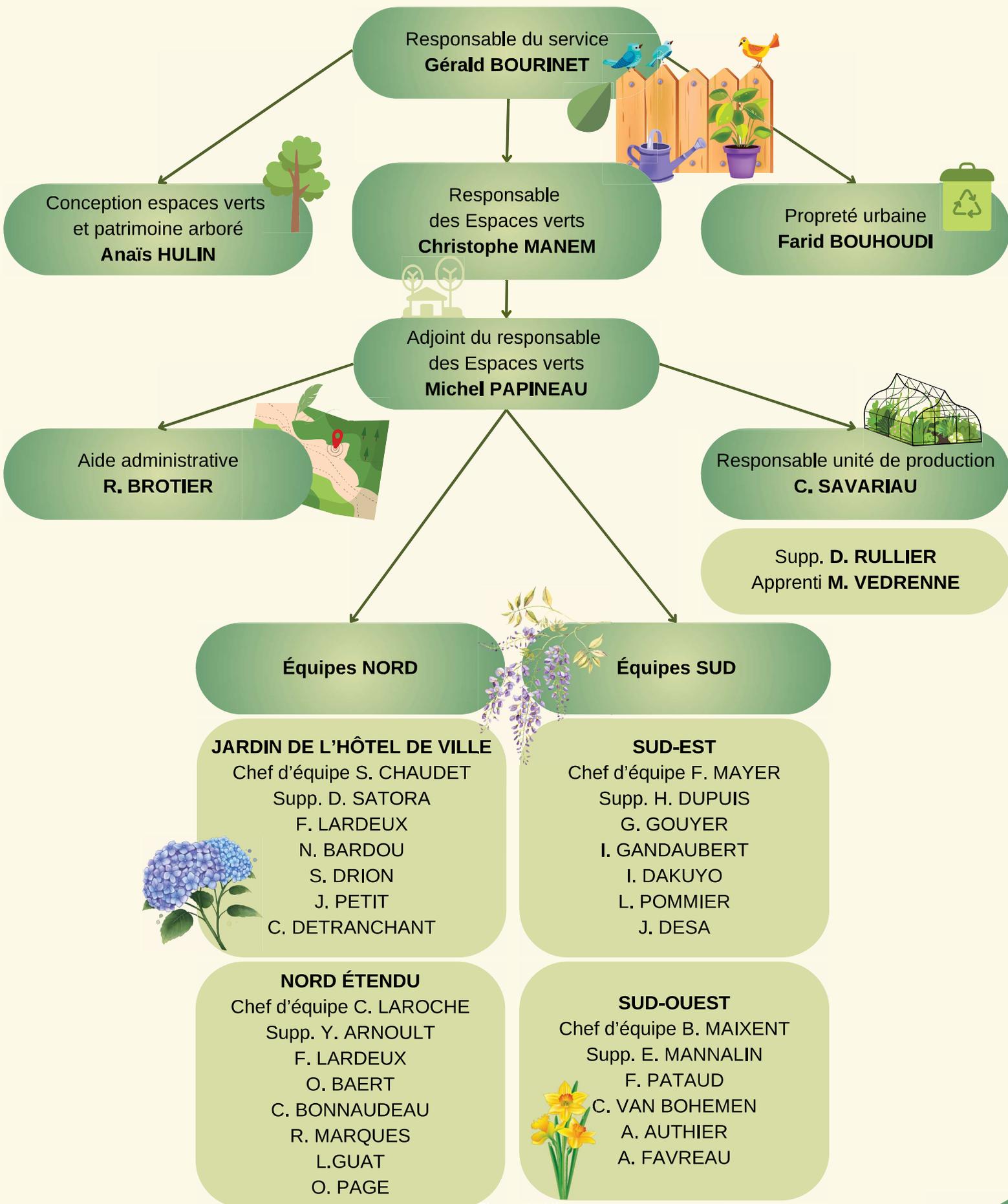
La légende veut que lors d'une promenade dans le parc, Louise de Savoie aurait donné naissance à François 1er au pied d'un ormeau appelé l'Oumetil.

Après la tempête de décembre 1999, le parc avait perdu plus des deux tiers de ses arbres. Un nouveau plan d'aménagement a vu le jour, en collaboration avec l'ONF.

L'objectif était de reconstituer la forêt du futur grâce aux semis naturels déjà existants. Le parc a subi de nombreux aménagement pour mettre en valeur sa biodiversité, protéger les espèces, et valoriser les sentiers de promenade.

Organigramme du service

Cadre de Vie - Environnement - Espaces Publics



CHAPITRE - 2

Mise en œuvre du projet municipal

- Motivations pour l'obtention du Label



La ville de COGNAC est engagée depuis une trentaine d'années dans le label des Villes et Villages Fleuris et affiche son palmarès 3 fleurs depuis plus de 20 ans.

Les élus ont à cœur de conserver ce cadre de vie privilégié et attractif pour les cognaçais et les nombreux touristes qui viennent chaque année visiter cette belle cité à la renommée mondiale.

Le label Villes et villages fleuris et son panneau caractéristique implanté aux entrées principales de la ville est la reconnaissance de cette volonté affichée par la collectivité et la valorisation du travail accompli par l'ensemble des services et particulièrement par les services Propreté Urbaine et Espaces Verts.



©Charente Libre





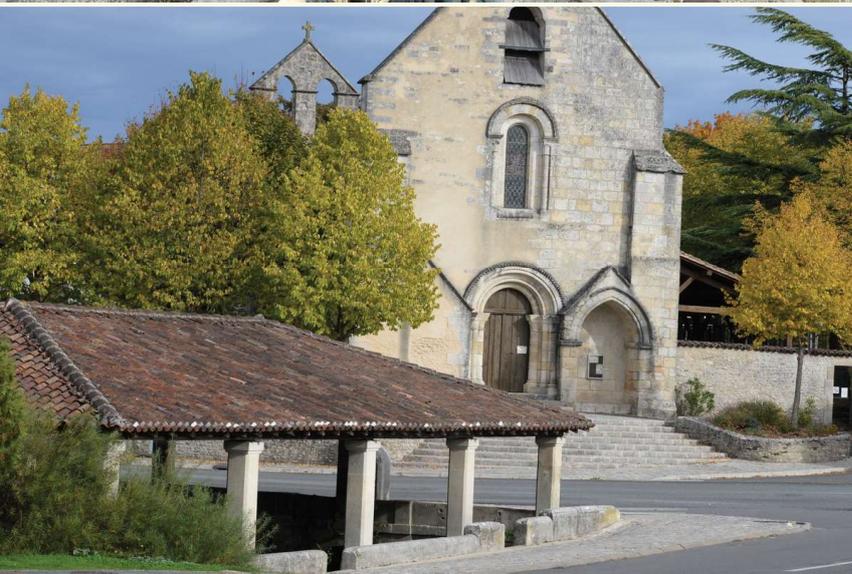
Sous préfecture de la Charente, Cognac est la ville natale de François 1er, elle est riche d'une histoire et d'un patrimoine qui dépassent le cadre du spiritueux qui lui a donné sa réputation universelle.

Elle est traversée par le fleuve Charente qui lui a permis de se développer tout d'abord grâce au commerce du sel par la rivière accordé par le souverain François 1er au XVe siècle. C'est au XVIIe siècle qu'un certain Jacques Roux a fait commerce d'une eau-de-vie qui semble être à l'origine du cognac actuel.

Au XVIIIe siècle, quelques familles anglaises (Jean Martell, Rémy Martin, Richard Hennessy, Thomas Hine) s'installent à Cognac et dans sa région à côté de familles locales comme Augier et Delamain pour y développer le commerce d'eaux-de-vie.

C'est au XIXe, avec la crise du phylloxéra que les négociants de la ville vont se développer et que le nom de Cognac apparaît comme appellation pour les eaux-de-vie locales entraînant l'essor économique de la ville.

Ville d'art et d'histoire depuis 2012, la ville met tout en œuvre pour embellir, réhabiliter et faire connaître son riche patrimoine historique.





Les priorités données aux projets tiennent particulièrement compte de ces éléments qui caractérisent son territoire, ce qui permet à la ville d'affirmer et de conforter son identité.

A l'image de la réhabilitation des quais Hennessy en 2018, de la remise en valeur de la place François 1er en 2021, du réaménagement de la rue Gatebourse et de la place Martell (2023), ou encore du projet de réhabilitation de la rue Paul Ferrino Martell (2024).

L'accent est mis par les services de la Ville sur le travail d'entretien et de mise en valeur de ces différents éléments et sur la gestion de ces nouveaux Espaces Publics attractifs.



Les Quais



La rue Gatebourse



Au niveau de l'activité économique, les principales zones commerciales et enseignes ainsi que les grosses entreprises locales sont implantées sur les communes voisines et particulièrement à Châteaubernard (qui fait partie de l'Agglomération Grand Cognac). Compte tenu de l'urbanisation très dense de la ville et du peu de foncier disponible, le tissu économique de la ville se concentre plutôt autour des PME, des commerces de proximité, et bien entendu des maisons de Cognac qui ont pignon sur rue. Le secteur CHR (Café, Hôtel, Restaurant) est très important à Cognac et cible de plus en plus une clientèle haut de gamme (2 hôtels 5 étoiles).

La Ville de Cognac s'est inscrite dans le cadre du plan national Action cœur de ville, destiné à soutenir la revitalisation des villes moyennes. Un programme d'actions a été ainsi établi en lien avec la Communauté d'agglomération de Grand Cognac, autour de cinq axes de travail : l'habitat, le développement économique et commercial, l'accessibilité et la mobilité, l'espace public et le patrimoine, l'accès aux équipements et services publics.

Toutes les actions menées s'appuient également sur différents documents tels que le PLU (un Plu à l'échelle du Grand Cognac est en cours afin de regrouper les différents documents d'urbanismes présents sur les 55 communes de l'agglomération, il prévoit d'y intégrer un PPAD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), le ScoT, le SPR (Site patrimonial remarquable) ...

Ces actions peuvent aussi nécessiter préalablement la validation de la DREAL pour les sites classés, et de l'ABF pour des actions réalisées dans un périmètre défini aux abords de sites historiques.

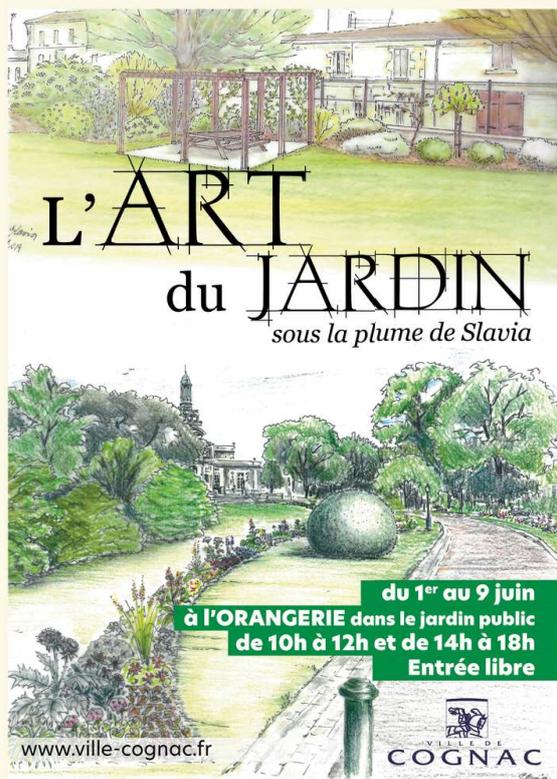
• Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement

Les acteurs

Il faut différencier la gestion courante des espaces de la ville avec leur entretien, leur embellissement et leur renouvellement ainsi que les petits à moyens projets d'aménagements, des projets de plus grandes envergures.

Concernant la gestion courante, c'est le service espaces publics, renommé très récemment **Service Cadre de Vie et Environnement**, qui gère l'ensemble des travaux. Le fleurissement est réfléchi en interne entre le responsable des serres qui en a la charge et les chefs d'équipes de secteur.

Les projets de renouvellement des espaces vieillissants ainsi que les nouveaux projets sont étudiés en interne entre la conceptrice du service et les chefs d'équipe, sous la coupe des responsables du service. Le bureau d'étude des services techniques, plus dédié à la voirie, aux bâtiments et aux transitions énergétiques est associé à la réflexion si besoin.



Concernant les grands projets, c'est généralement le bureau d'étude (avec des dessinateurs projeteurs en voirie) des services techniques qui chapeaute les projets.

La réflexion et la maîtrise d'œuvre de la partie Espaces Verts est alors déléguée à un prestataire externe.

Le service cadre de vie et environnement reste néanmoins associé tout au long de la procédure pour avis et participe aux réunions de suivi de chantier.

Les gestionnaires de réseaux sont systématiquement informés au préalable des travaux programmés afin qu'ils puissent intervenir au besoin en amont.



Ces projets sont présentés et discutés ensuite avec les différents acteurs concernés de la collectivité selon les porteurs du projet. Cela peut être directement monsieur le Maire et les élus, le service des affaires scolaires, le service population en charge des cimetières, le service senior, les services techniques, les conseils de quartier qui ont œuvré jusqu'en 2020 et qui sont à l'initiative de nombreux projets, ou le conseil municipal des jeunes.

D'autres structures comme le CCAS, Info 16 ou LOGELIA, les associations locales telles que, Les Amis du Parc François 1er, Les jardins partagés de *Saint-Fiacre*, *Perennis*, *Les jardins respectueux*, ou bien les associations culturelles (*Blues Passions*, *la Fête du Cognac*, *Coup de chauffe*) sont parfois parties prenantes.

Enfin, les entreprises locales peuvent soutenir financièrement certains projets municipaux et être associées aux réflexions.



Le **CAUE** peut être consulté également pour avoir un autre regard sur certains projets, le lycée agricole de Saintes est aussi intervenu dans la réflexion du réaménagement de la place Charles de Gaulle.

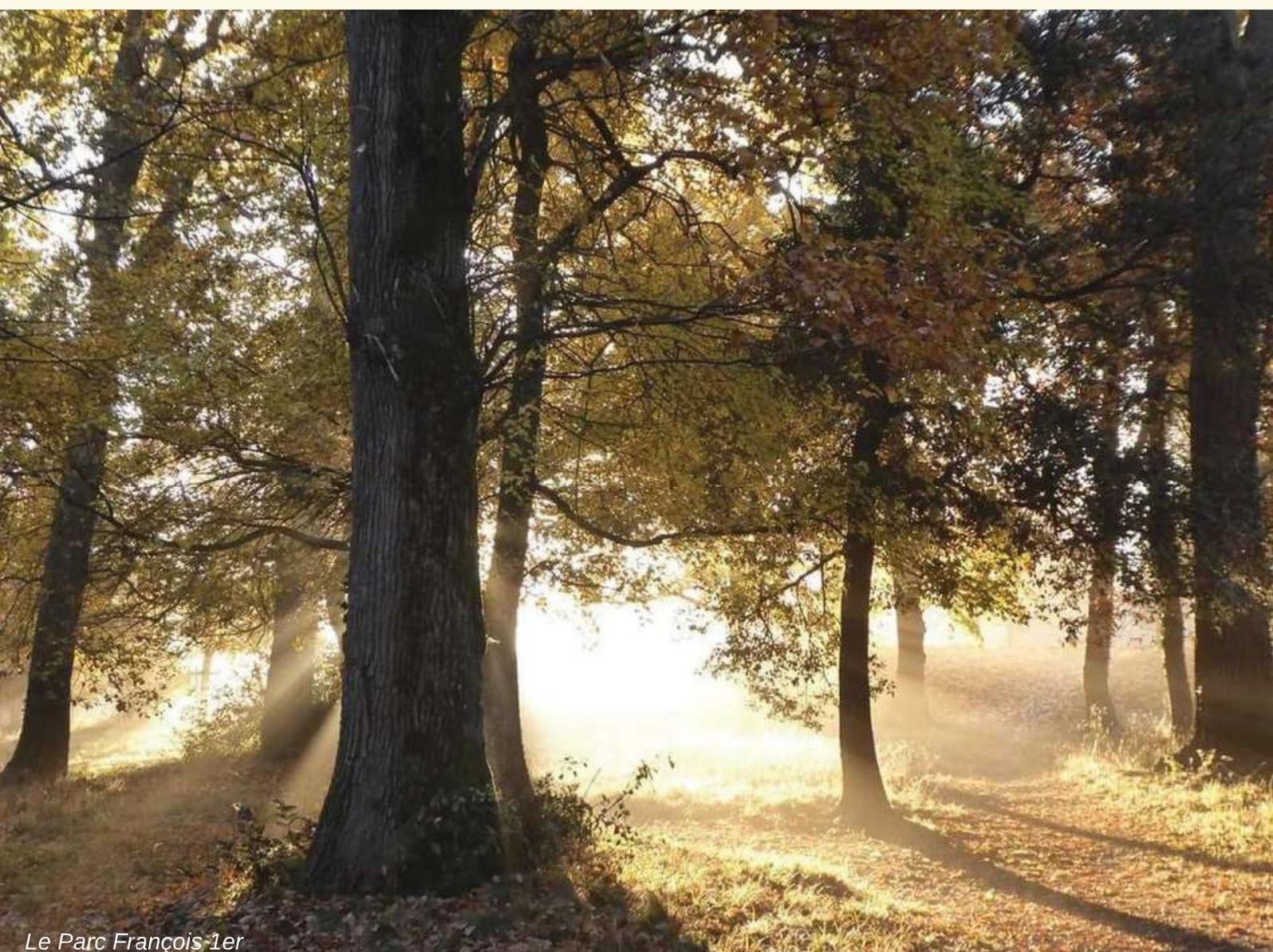
Sur les sites classés et aux abords des monuments historiques **la DREAL** et **l'ABF** sont des partenaires privilégiés.

Le **SYMBA** intervient sur le canal Jean Simon sur Cognac avec pour missions :

- L'entretien du cours d'eau ;
- Les plantations en bord de rivières ;
- Les aménagements pour les poissons migrateurs ;
- L'arrachage de plantes envahissantes ;
- La renaturation du cours d'eau

L'agglomération Grand Cognac intervient sur l'entretien des espaces sportifs en coordination avec la ville qui en gère les abords, des musées, des crèches et centres de loisirs ainsi que sur la Flow Vélo.

Le **Département** gère et entretient les berges de la Charente.



Le Parc François 1er

L'**ONF** intervient sur les massifs forestiers de la ville et en assure la gestion selon un plan défini pluriannuellement en accord avec les services de la ville, les élus, l'association des **Amis du Parc** et la **DREAL** (Comité du Parc François 1er).

• Actions vers services municipaux

Le partage des informations et la sensibilisation des agents aux projets municipaux s'établit par voie descendante :

- CODIR
- Réunion des services techniques
- Réunion du service Environnement
- Réunion planning du service Espaces verts

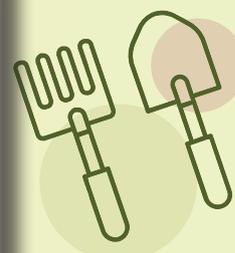
Ou de manière transversale

- Intranet
- Cognac C Nous (lettre de communication interne mensuelle des agents municipaux)
- Diagnostics en marchant
- E-Atal (bons de travaux)



Les serres municipales, un outil pédagogique

Véritable ressource de plants pour le fleurissement de la Ville, un an après leur réouverture les serres municipales sont également un outil pédagogique pour les écoliers du territoire. En avril, 167 élèves du groupe scolaire Victor Hugo les ont visitées.



En bref...

L'exposition « L'Art du Jardin, sous la plume de Slavia » est visible en ce moment dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Un bel hommage à notre ancienne collègue des espaces verts dont le talent de dessinatrice a servi de base à de nombreuses créations végétales dans la ville.

Cette exposition est proposée par le service Culture, dessins de Slavia et textes de Sylvio Pianezzola.



• La gestion des sites

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

Un plan de gestion différenciée a été mis en place sur l'ensemble des espaces verts de la commune de Cognac en 2010. Il a été revu et adapté au fil des ans et des évolutions des usages.

Ainsi, quatre types de zones ont été définis:

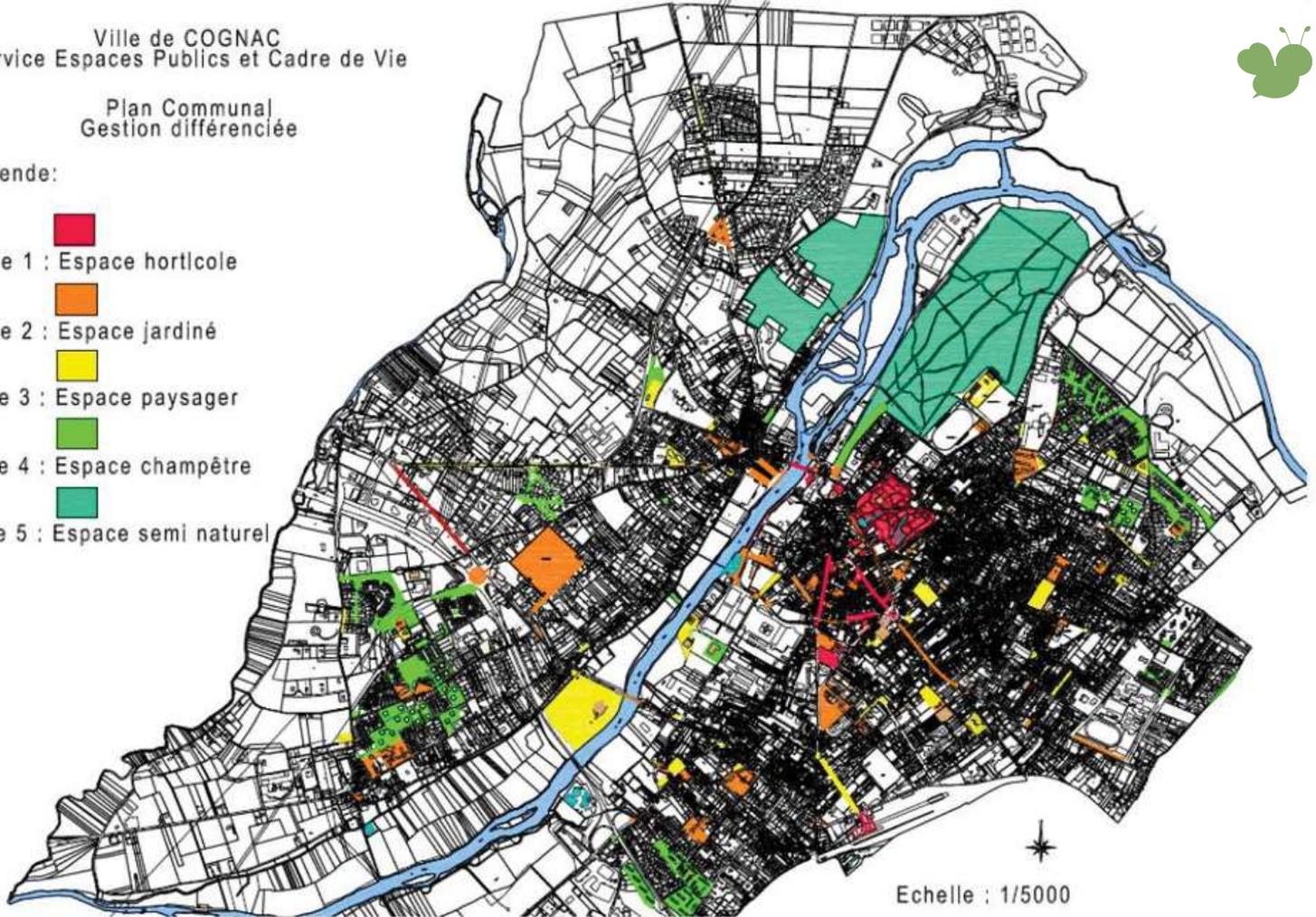
- Le code 1 : les espaces horticoles
- Le code 2 : les espaces jardinés
- Le code 3 : les espaces paysagers
- Le code 4 : les espaces champêtres
- Le code 5 : les espaces semi-naturels



Plan Communal
Gestion différenciée

Légende:

-  Code 1 : Espace horticole
-  Code 2 : Espace jardiné
-  Code 3 : Espace paysager
-  Code 4 : Espace champêtre
-  Code 5 : Espace semi naturel



Plan de gestion différenciée

Il peut y avoir plusieurs modes de gestion présents sur le même site, à l'image du jardin public ou de la résidence Alain de Raymond.

Ce mode de gestion permet d'entretenir les espaces verts en fonction de leurs usages pour concilier économie et environnement.

Un calendrier perpétuel a été élaboré afin de guider les interventions du service au fil de l'année.

Un document de suivi des tontes par code permet d'orienter le travail des équipes.

Toutes les données de gestion sont saisies quotidiennement et exploitables via le logiciel ATAL.



LA GESTION DES CIMETIÈRES ET LE PASSAGE AU ZÉRO PHYTO

Cognac possède deux cimetières : **le cimetière du Breuil** (6,5ha) et **le cimetière de Crouin** (5ha) pour une surface totale de 11,5ha.

En 2019, une réflexion a été menée entre le service population, les élus en charge des cimetières et les services techniques pour engager la végétalisation des cimetières afin d'anticiper l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires (effectif depuis janvier 2021).

Ainsi, dans un premier temps, toutes les surfaces gravillonnées, les entre-tombes ainsi que les emplacements vides ont été semés avec un mélange adapté aux conditions sèches et caillouteuses (fétuque ovine, ray grass tétraploïde...).

Parallèlement une communication a été faite auprès des usagers pour les informer et les préparer aux changements à venir.

En 2021, il a été établi une liste de plantes vivaces adaptées à ces conditions (plantes mellifères et allélopathiques) et lancé la production de ces plantes au centre horticole de la Ville. Un programme sur 4 ans prévoit l'installation de cette production dans les entre tombes et devant les sépultures pour apporter de la biodiversité et de la couleur dans les cimetières et toujours dans un souci d'entretien.

Les massifs vieillissants en bout d'allées du cimetière de Crouin ont également fait l'objet d'un réaménagement. Les arbustes à grand développement taillés en boules et au carré ont fait place à une végétation adaptée qui nécessite très peu d'entretien. Des arbres ont aussi été plantés.

Les allées secondaires en bicouche dégradé sont actuellement traitées au rotofil.

Une réflexion est menée pour les transformer en surfaces terre-pierre qui pourraient être à leur tourensemencées.



• Présence du végétal tout au long de l'année



• FLEURISSEMENTS SAISONNIERS

1 239m² de massifs saisonniers, qui sont concentrés principalement dans le jardin de l'Hôtel de Ville mais viennent aussi mettre en valeur les espaces vitrines tels que les ronds-points et les places emblématiques de la ville.

Ainsi 16 500 plantes annuelles et 22 500 bisannuelles sont produites chaque année aux serres municipales.

64 suspensions, 80 jardinières ainsi que de nombreux bacs d'Orangerie viennent compléter le décor saisonnier.

Des chrysanthèmes sont achetés à la Toussaint pour fleurir le monument aux morts, les églises et les cimetières.

• MASSIFS ALTERNATIFS

Aux dépens des massifs saisonniers la surface des massifs de vivaces a fortement augmenté ces dernières années pour atteindre environ 7 000m².

• MASSIFS ARBUSTIFS

Il y a environ 4 500 m² de massifs arbustifs (arbustes libres à floraison ou bois décoratifs, topiaires, rosiers et petits fruitiers...) répartis sur l'ensemble du territoire communal.





Il n'y a pas de thème particulier sur lequel s'appuie le fleurissement, mais une recherche sur les compositions florales en termes de couleurs, de feuillage pouvant s'accorder avec un élément de décor avoisinant ou une floraison d'arbres ou d'arbustes se situant dans le même secteur. Des décors peuvent parfois être ajoutés aux scènes végétales selon l'inspiration en lien avec le thème des Rendez-vous aux jardins ou une manifestation particulière attendue en ville. **Les surfaces dédiées au fleurissement saisonnier, ainsi que le nombre de suspensions ou encore de jardinières ont progressivement diminué ces dernières années au profit d'un fleurissement pérenne.**

Ainsi, une redéfinition des espaces en lien avec le plan de gestion différenciée a permis d'abandonner un fleurissement consommateur de main d'œuvre et au coût annuel élevé sur certaines zones. Il a été remplacé par l'utilisation de plantes vivaces, graminées, couvre-sols, arbustes à fleurs ou/et à bois décoratifs, topiaires, bulbes et rosiers qui permettent d'assurer un fleurissement durable avec un intérêt permanent grâce à la couleur, au port des végétaux, au feuillage, au paillage utilisé ... etc.

De plus, les végétaux utilisés sont peu gourmands en eau et demandent un entretien réduit.

Cette même réflexion a été adoptée pour tous les nouveaux projets d'aménagements ou de réfection sur la commune.

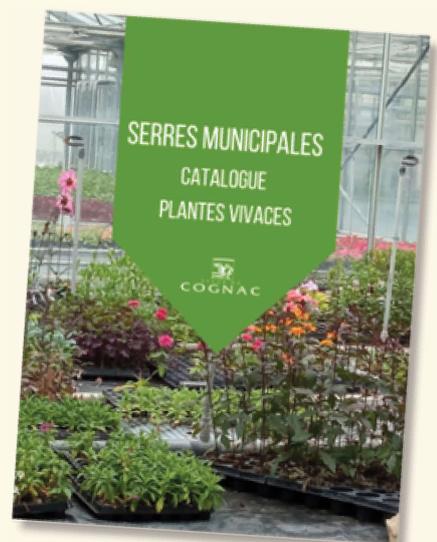
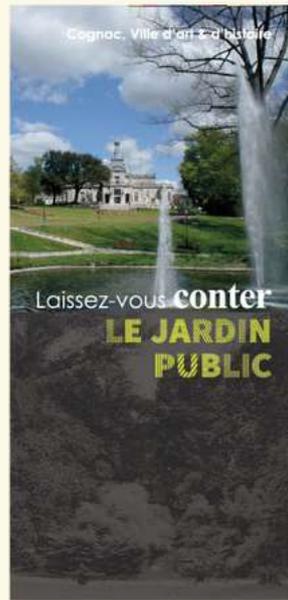
CHAPITRE - 3

Animation et promotion de la démarche

• Les supports

Les supports de communication utilisés pour informer la population de la démarche de la commune et des travaux réalisés sont nombreux :

- Le bulletin municipal **Cognac Le Mag** ;
- Les **réseaux sociaux** (Facebook, Instagram) ;
- Le **site internet de la Ville** ;
- Les **réunions publiques** qui sont organisées pour informer la population et les commerces concernés par les chantiers d'envergures avec présentation des projets et prise en compte des remarques ainsi que la présentation des différentes tranches et étapes du chantier à la population ;
- La **presse locale** *Charente libre, Sud-Ouest* ;
- Les **panneaux publicitaires** avec des encarts réservés pour l'information à la population ;
- Les **panonceaux réalisés par les services** (gestion différenciée, fauche tardive, zéro phyto dans les cimetières, espace naturel Saint-Martin...);
- Les **visites et circuits** du service **Ville d'art et d'histoire**.



Scannez le QR code pour feuilleter le catalogue des serres municipales

• Les actions

La végétalisation des rues



Environnement

Laissons une place à la nature en ville !

La Ville de Cognac accompagne les particuliers qui le souhaitent en les aidant à végétaliser leurs façades. Si l'adhésion des habitants s'est avérée timide au lancement de la démarche, le nombre de demandes a augmenté de manière exponentielle !

En 2022, 83 demandes ont été déposées, contre 12 en 2021.

Un récent dossier de l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique) recense les bienfaits de cette pratique : préservation de la biodiversité, action positive sur la qualité de l'air, effet bénéfique sur le maintien de températures plus fraîches en zones urbaines l'été.

-0,5° à -2°C dans les rues grâce aux végétaux !

(Source ADEME)

Ces « poumons verts » contribuent à l'embellissement des quartiers et au bien-être des habitants.

Comment sont traitées vos demandes ?

1. Elles sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.
2. Une visite de terrain est réalisée pour vérifier la faisabilité de la plantation : nature du terrain, passage éventuel de canalisations, exposition.
3. Les élus examinent et valident les demandes.
4. Un courrier est adressé à chaque demandeur pour lui faire part de la décision prise.
5. Les travaux sont programmés aux deux périodes de l'année les plus propices aux plantations (février, mars et octobre, novembre).
6. Une fois les trous réalisés, une invitation est envoyée pour retirer des plantes vivaces ou grimpantes, en fonction de la production des serres municipales et suivant les quantités disponibles. Des autocollants, à apposer sur les boîtes aux lettres pour signaler cette démarche, sont disponibles aux Services techniques.
7. Après plantation, chacun est responsable de l'entretien des plantes sur son pas de porte et de la création de structures adaptées aux grimpantes.

En 2022, 156 fosses ont été creusées et 110 plantes ont été remises depuis que les serres les produisent.

Végétalisez votre façade

LES SERVICES DE LA VILLE
VOUS ACCOMPAGNENT



Comment faire ?

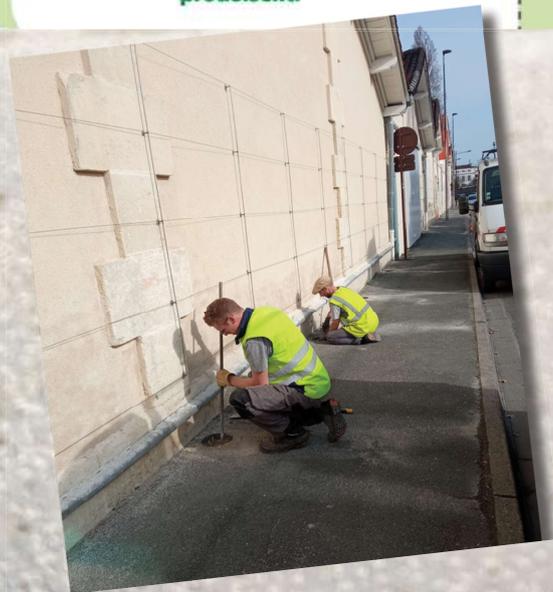
- 1 Inscrivez-vous à l'aide du coupon réponse ci-dessous ou en ligne sur www.ville-cognac.fr
 - déposez le coupon aux Services techniques, 3 rue de la prédasse
 - ou envoyez-le par e-mail services.techniques@ville-cognac.fr
 - en cas de difficulté, appelez le **05 45 82 43 77**
- 2 Les services techniques interviendront pour effectuer un trou dans le trottoir et le remplir de terre
- 3 Des plantes adaptées provenant des serres municipales seront à récupérer à l'automne

Coupon réponse (à découper) ✂

Date de la demande
Nom
Prénom
Téléphone
E-mail
Adresse
Adresse du projet (si différente)
Êtes-vous propriétaire ou locataire à cette adresse ?
 Propriétaire Locataire

La demande doit impérativement être approuvée et signée par le propriétaire.

COGNAC le mag - Avril 2023 - 23



• Les actions POUR LES ENFANTS



Fête de la nature



Rendez-vous aux Jardins



Semis dans les serres municipales



• Animations avec les seniors

Poinsettias produits dans les serres municipales, réalisation de bouquets secs Cep'âge, EPHAD Guy Gauthier, potager Résidence Alain de Raimond

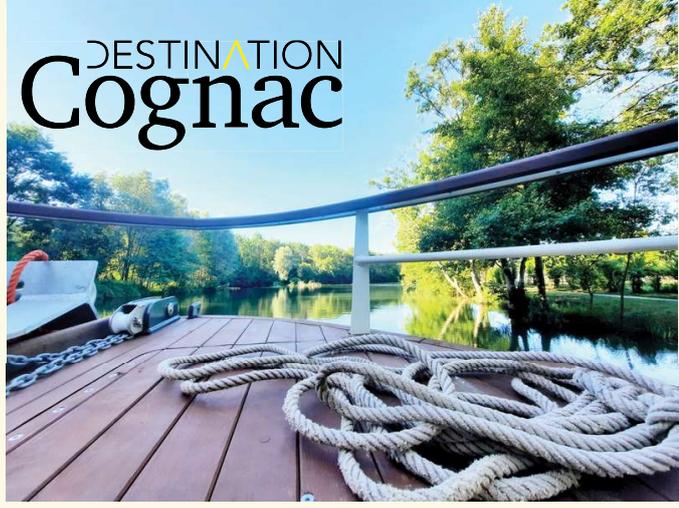


• **Actions vers les touristes**

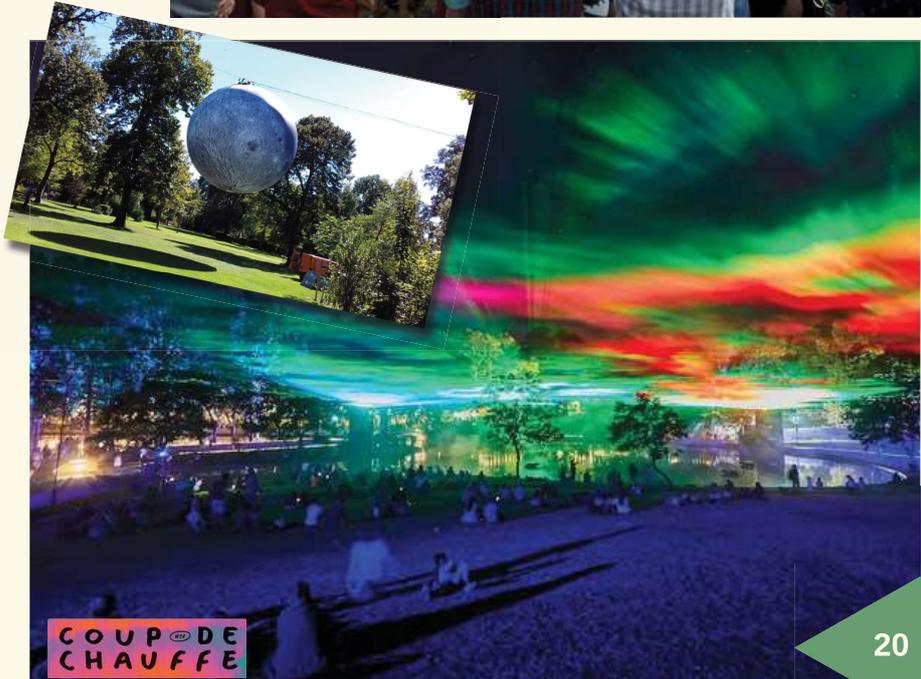


- Office du tourisme (promotion du vignoble)
- Visites Ville d'art et d'histoire à la découverte du patrimoine naturel
- Circuits de visites privilégiant une mobilité douce pour l'environnement (bateaux électriques...)
- Festivals : Cognac Blues Passions (Jardin public), La fête du cognac (Les Quais), Le Coup de Chauffe (en coeur de ville)
- Événements : mapping de la porte Saint-Jacques, coupe d'Europe de montgolfières 2024

DESTINATION
Cognac



©www.mainfonds.com



COUP DE CHAUFFE



Mapping

CHAPITRE - 4

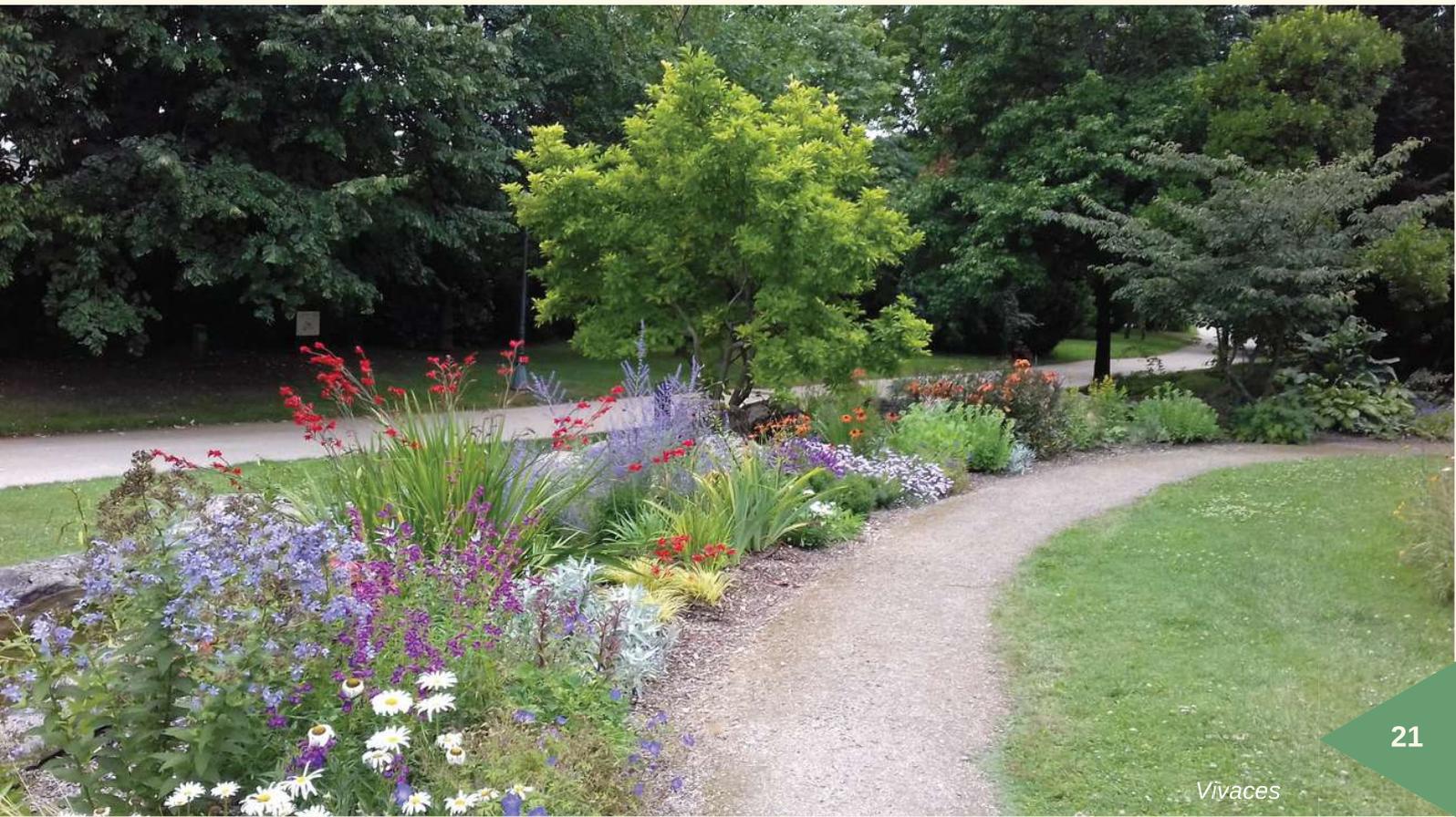
Patrimoine Végétal et Fleurissement

DIVERSITÉ BOTANIQUE

La gamme des végétaux utilisés dans la ville est importante.

Elle prend en compte prioritairement leur adaptation au climat, au sol, et à l'exposition selon l'adage « la bonne plante au bon endroit ».

L'adaptation de ces plantes à la sécheresse et aux conditions difficiles est aussi de plus en plus recherchée à l'image de celles produites par le centre horticole pour la végétalisation des cimetières et des pieds d'arbres.



Ainsi, les critères retenus dans le choix des plantes pour les nouveaux aménagements sont :

- les qualités esthétiques
- la pérennité
- les floraisons échelonnées
- l'entretien limité
- l'attrait esthétique sur l'ensemble de l'année (couleur du bois, du feuillage, port...).

Une recherche constante est réalisée par le responsable du centre de production et la personne en charge de la conception afin de découvrir de nouvelles plantes qui répondent à l'ensemble de ces critères via le réseau de professionnels (association *Hortis*, producteurs et pépinières, collègues d'autres villes...).

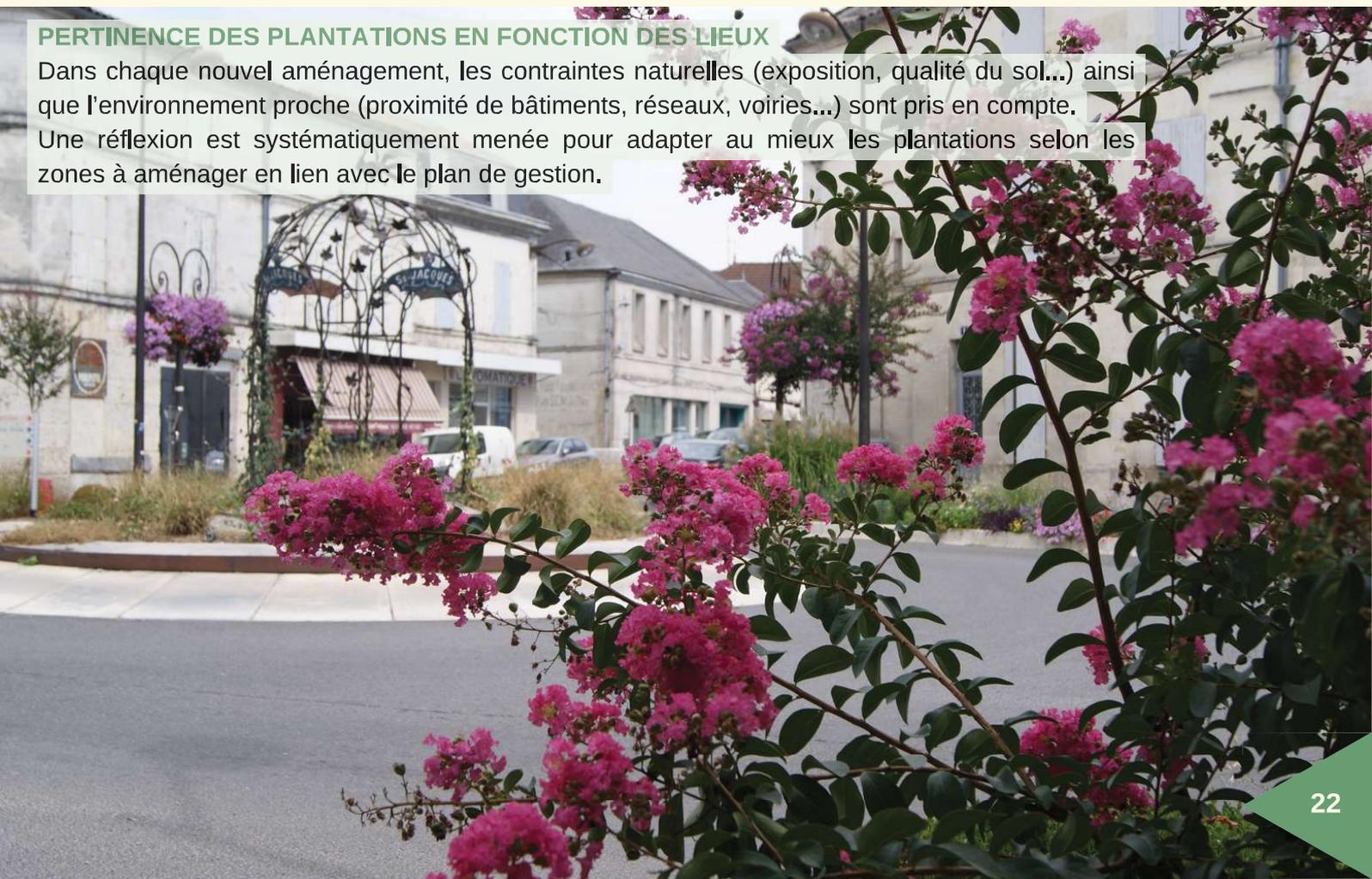
Cette démarche est menée pour le choix des différents végétaux utilisés tels que les arbres, arbustes, vivaces mais aussi récemment pour les plantes à massifs.



PERTINENCE DES PLANTATIONS EN FONCTION DES LIEUX

Dans chaque nouvel aménagement, les contraintes naturelles (exposition, qualité du sol...) ainsi que l'environnement proche (proximité de bâtiments, réseaux, voiries...) sont pris en compte.

Une réflexion est systématiquement menée pour adapter au mieux les plantations selon les zones à aménager en lien avec le plan de gestion.





CRÉATIVITÉ ET HARMONIE

Les agents en charge du fleurissement (chefs d'équipes et responsable du centre horticole) se forment régulièrement pour se tenir informés des nouvelles tendances.

La consigne est de privilégier le volume avec des plantes structurantes et de laisser libre cours à l'imagination en termes d'association de couleurs pour un résultat éclatant...

QUALITÉ D'ENTRETIEN ET MESURES DE PROTECTION

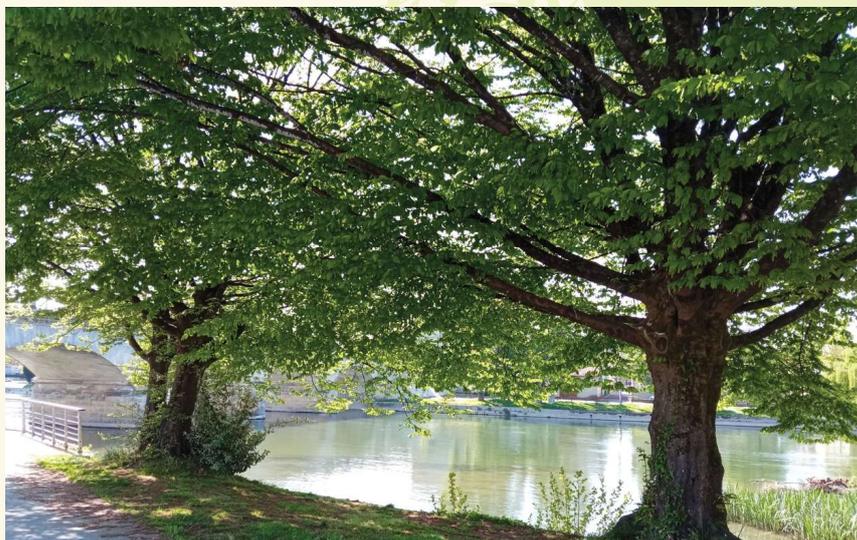
Depuis quelques années, le service Cadre de vie et Environnement a engagé un travail sur la gestion de son patrimoine arboré (diagnostic phytosanitaire, travaux de renouvellement...), qui compte pas moins de 6 000 arbres, sans compter le Jardin de l'Hôtel de ville et le parc François 1er (tous 2 en sites classés).

Une gestionnaire du Patrimoine Arboré a d'ailleurs intégré les services de la Ville depuis deux ans, avec pour missions, entre autres :

- l'inventaire des arbres (via un logiciel de SIG = GDA) ;
- le suivi des diagnostics phytosanitaires (devis auprès des experts, plan de charge annuelle pour la sécurisation des espaces publics...)
- la planification des travaux de plantation, d'élagage ou de taille et malheureusement d'abattage lorsque cela est nécessaire ;
- la réalisation de cahier des charges à destination des entreprises, l'établissement de plan de gestion et bientôt d'une Charte de l'Arbre ;

mais également la rencontre des administrés pour du conseil sur les bonnes pratiques et sur la réglementation en vigueur en limite avec l'espace public.

Le plan de gestion permet de déceler les faiblesses du patrimoine arboré et les forces de nouvelles plantations en devenir. Il permet d'assurer la cohérence des interventions par une surveillance sanitaire, écologique, l'adaptation aux changements climatiques et une analyse paysagère. Il permet également d'anticiper le vieillissement du patrimoine arboré.

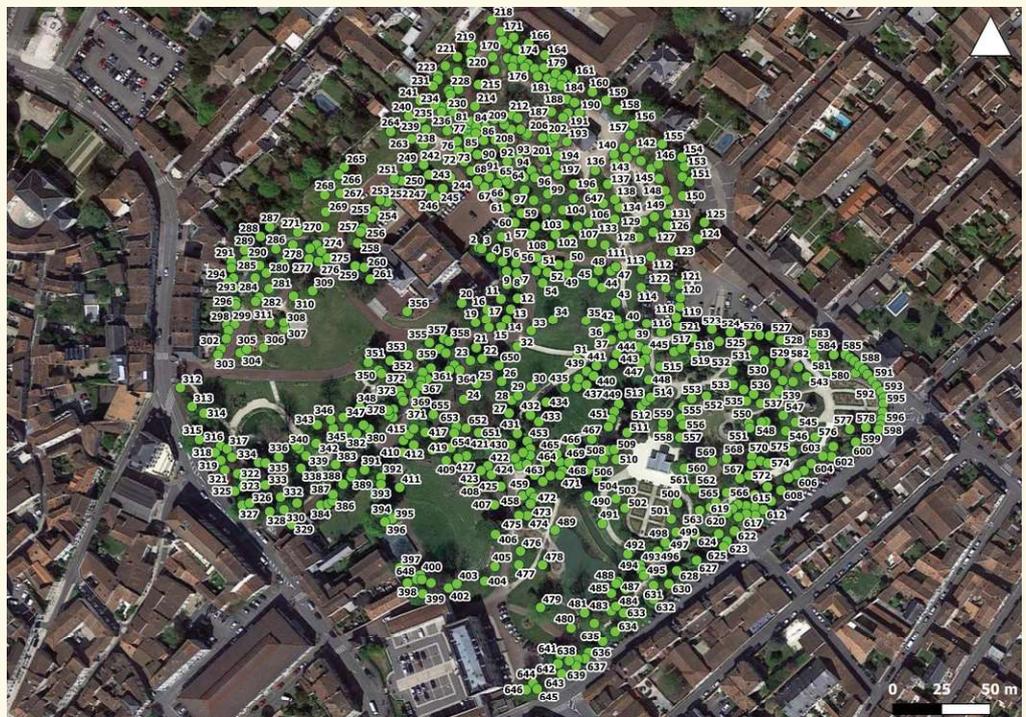


La gestion du patrimoine arboré est utilisée pour planifier et maîtriser les coûts d'intervention, pour s'assurer de leur réalisation et de leur qualité. Plus important encore, elle a pour objectif la meilleure préservation des arbres sur le long terme et la sécurisation de l'espace public.

Un plan de gestion est en cours sur le Jardin de l'Hôtel de Ville (classé).

L'intérêt est de redonner une identité à ce jardin, en lien avec la conception historique très forte du site, tout en tenant compte de la présence du végétal.

En effet, les problématiques hydriques (enracinement de surface, présence de foyer d'Armillaires, consommation d'eau, etc...) en lien avec la gestion pratiquée jusque-là, se confronte avec les enjeux actuels (restriction d'eau, sécheresse, choix d'essences d'arbres, replantation, etc.) à prendre en compte. Ce guide de gestion (du patrimoine arboré, du réseau hydrique, de l'entretien, etc...) va permettre à la ville d'optimiser les coûts globaux sur un programme pluriannuel et d'anticiper les travaux (exemple : les besoins de nouvelles plantations, la pratique de la gestion différenciée, etc...)



La politique actuelle de renouvellement des arbres est de 1 pour 1 soit au minimum un arbre planté par arbre abattu.

Chaque année, avant la période de plantation, les équipes font le tour de leur secteur pour identifier leur besoin en végétaux (arbres, arbustes, vivaces...) en prévision du remplacement des sujets dépérissants ou morts.

En interne, une équipe d'élagage des arbres de faible hauteur a été créée pour gérer en interne la taille des arbres architecturés. **Les agents de cette équipe, ainsi que les chefs d'équipes ont suivi une formation spécifique sur la compréhension de la physiologie de l'Arbre et sur les procédés de taille (de sécurité et des arbres fruitiers).**



Le service a également en projet de former quelques agents au diagnostic visuel des arbres pour poursuivre ce travail confié jusqu'à présent à une entreprise.

Les inventaires et le suivi du Patrimoine Arboré sont en cours de réalisation :

- Une partie a été relevée sur la partie boisée (Parc François 1er classé et sous régime forestier) par le service Espace public, avec géolocalisation et fiche d'identité, pour évaluer la santé des arbres ou d'anticiper le besoin de nouvelles plantations ou ici d'une régénération naturelle sous les semenciers identifiés.
- Pour les arbres urbains, des cabinets d'experts réalisent régulièrement des diagnostics phytosanitaires sur de nombreux sites tels que le jardin public (650 sujets) ou la cité de Crouin (322 sujets), mais également sur les sites plus sensibles (écoles, places, parkings, avenues...).

Les données sont exploitées via le logiciel GDA, qui permet d'analyser, de programmer et de suivre les interventions selon les priorités et une récurrence établit en amont.



CHAPITRE - 5

Gestion environnementale

- Actions en faveur de la biodiversité



CONNAISSANCE

Des inventaires faune et flore sont réalisés ponctuellement :

- Sur le site naturel Saint Martin pour mieux connaître et suivre l'évolution des espèces présentes ;
- Dans le cimetière de Crouin avant la mise en place de la végétalisation des cimetières, afin de pouvoir quantifier le bénéfice du changement des pratiques sur ces site.



Dans le Parc François 1er, un inventaire Faunistique et Floristique vient d'être réalisé par l'association Perennis (209 espèces animales et 207 espèces végétales, dont certaines protégées et vulnérables au niveau National, Européen voire Mondial). Il va permettre de guider la réflexion sur la mise en place d'un plan de gestion sur l'ensemble du site.



Le fleuve Charente est classé sur tout son linéaire et sur une partie de son lit majeur en site Natura 2000. La richesse biologique de la vallée de la Charente, en particulier la présence du vison d'Europe, l'un des mammifères carnivores les plus menacés, lui a valu son classement en site Natura 2000 au titre de la directive Habitats (Zone spéciale de Conservation- ZSC), il comporte 14 habitats et 20 espèces d'intérêt communautaire.



Dans le cadre de la venue d'une stagiaire étudiante en BTSA Gestion et Protection de la Nature (GPN), celle-ci a été missionnée sur l'inventaire et la cartographie des trames vertes et bleues (TVB) sur la ville de Cognac et ses alentours grâce au logiciel SIG QGIS.

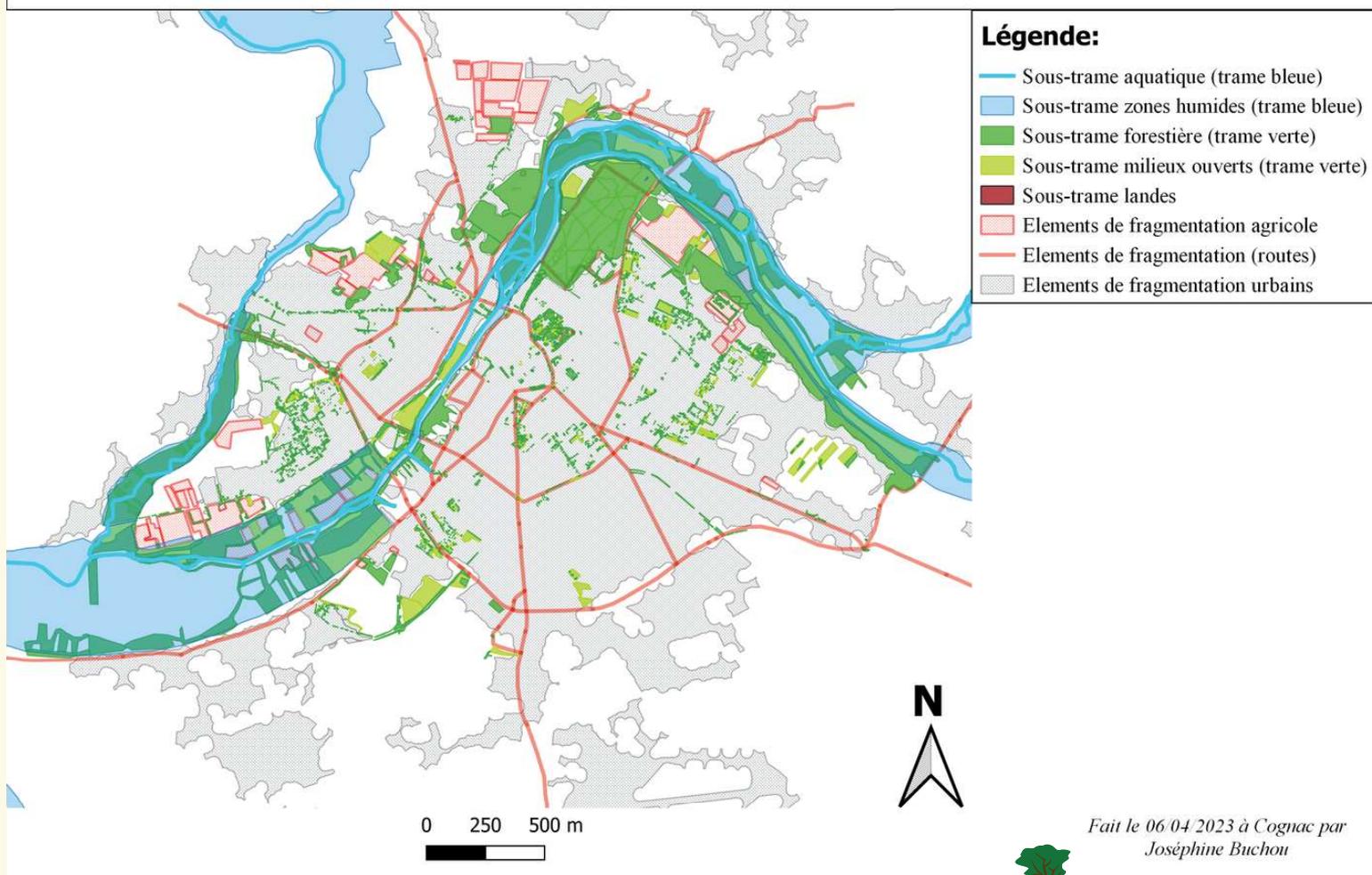
Cette cartographie permet de localiser les corridors et réservoirs de biodiversité et a pour vocation de permettre la circulation des espèces animales et végétales, leur alimentation, leur reproduction, leur repos et leur cycle de vie.

La TVB a pour ambition d'intégrer la protection de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, en impliquant tous les acteurs : élus locaux, organismes socio-professionnels, associations, scientifiques et citoyens. Elle est mise en œuvre à travers les schémas régionaux de cohérence écologique, qui définissent les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques à préserver ou à restaurer.

La finalité de cette étude étant de situer les corridors écologiques et de déterminer les lieux où ils seraient manquants, et ainsi faciliter l'identification des zones nécessitant une action de restauration ou d'aménagement écologique.



Sous-trame verte et bleue sur la ville de Cognac



MESURES DE PROTECTION ET DE VALORISATION

- Mise en place d'hôtels à insectes avec panonceaux explicatifs dans le jardin public et dans les écoles,



- Mise en place de zones de fauches tardives avec panonceaux explicatifs sur l'ensemble de la ville ;
- Installation de nichoirs à mésanges et chauve-souris en ville (Jardin de l'Hôtel de Ville, résidence Alain de Raymond, écoles);
- Création d'un poste (3/4 temps) de piéqueur afin de réguler la prolifération des nuisibles (rats, pigeons, étourneaux, frelons asiatiques...) et de protéger de manière biologique la végétation des attaques parasitaires (mineuses, galéruques, pyrales, chenilles processionnaires...);
- Création de l'espace naturel Saint-Martin à l'initiative des conseils de quartier afin de sensibiliser la population à la faune et flore locales ;
- Création par l'association *Perennis*, en partenariat avec les services de la ville, d'un rucher et d'un sentier pédagogique.





• LE SOL :

Afin d'enrichir les sols, de les protéger de l'érosion, de limiter le développement des adventices et de réduire l'évaporation, les massifs d'arbustes, de vivaces et d'annuelles sont paillés de manière systématique.

Ainsi, le broyat issu des tailles hivernales des arbres et arbustes, est utilisé au pied des végétaux, de même que les feuilles automnales (soufflage).

Des paillis de chanvre ou de coques de cacao sont installés dans les massifs d'annuelles.

Pour les nouveaux aménagements, la coque de noix issue d'une noyeraie locale et les copeaux de chêne provenant de tonnellerie locales sont privilégiés.

Le service réalise en interne ses mélanges terreux pour ses besoins à partir de compost de Sainte-Sévère (site de compostage de l'agglomération) et du fumier de cheval des écuries voisines.

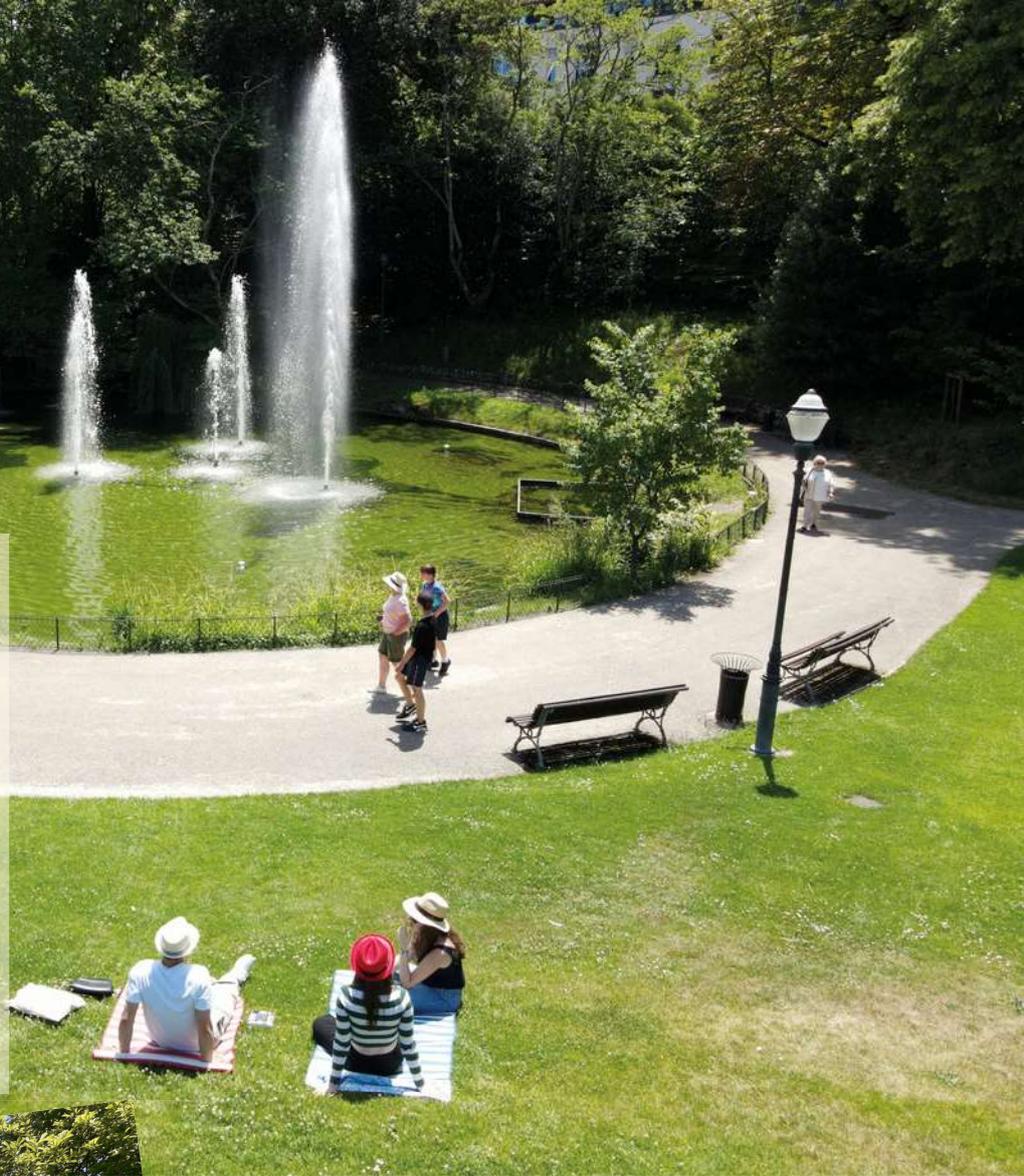
• L'EAU :

La gestion de l'eau est une préoccupation réelle et un enjeu actuel considérable, pour nous permettre de mener à bien nos projets d'aménagements d'espaces verts, tout en tenant compte des problématiques environnementales.

Depuis plusieurs années déjà, en interne, les procédés de choix d'essences de plantes, de paillages et l'installation de gouttes à gouttes (suppression de la quasi-totalité des réseaux d'aspersions) ont porté leurs fruits, ainsi que la mise en place de relevés mensuels de tous les compteurs pour la détection rapide des éventuelles fuites.

L'utilisation de nouveaux procédés, tels que la mise en place d'oyats (pots en terre cuite qui diffusent la quantité d'eau nécessaire dans le sol), la recherche de nouvelles plantes vivaces adaptées au changement climatique et qui supportent mieux la sécheresse, nous permettent d'avoir des espaces verts et fleuris toute l'année.

Le Jardin Public, où se situent les locaux du Service Espaces verts, est une entité à part entière dans la ville. Il possède un forage qui a permis la réalisation de bassins et de rivières en circuits fermés sur l'ensemble du jardin et d'approvisionner l'aire de lavage et les ressources nécessaires pour l'arrosage automatique. Un projet est d'ailleurs en cours pour l'installation d'une centralisation de l'arrosage pour gérer au mieux les besoins.



Suite aux récentes restrictions d'eau par voie d'arrêté préfectoral, la Ville envisage l'installation de récupération d'eau pluviales sur le site des serres de la ville.

Le hangar de stockage utilisé (750 m² de toiture) devrait permettre de stocker 200m³ d'eau, quantité suffisante pour l'arrosage des plantations hors sol.



Une formation sur *la gestion raisonnée de la ressource en eau dans les Espaces Verts* a été réalisée début 2024 par une partie des agents du service Espaces verts.



LES DÉCHETS VERTS :
 Depuis plusieurs années, les agents ont été sensibilisés à la réduction des déchets verts.

Les actions menées sont :

- Choix des essences pour limiter les interventions (prise en compte de la taille adulte lors de la réflexion dans les aménagements) ;
- Taille raisonnée et adaptée aux essences ;
- Réduction du ramassage des tontes (mulching) ;
- Utilisation systématique des broyeurs de branches (1 par équipe) ;
- Suivi des tonnages des déchets produits pour pouvoir apprécier les efforts fournis ;
- Opération broyage des sapins (environ 2000 par an sont récoltés).



Sur une année, 710 mètres cubes de déchets sont soustraits à l'enfouissement et 130 mètres cubes sont réutilisés en méthanisation.

Le volume annuel de déchets « tout venant » enfouis est passé de 1 015 mètres cubes à 306 mètres cubes .

COGNAC LE MAG - DÉCEMBRE 2020

Biodéchets

Les écoles de Cognac ont rejoint la filière biodéchets le 30 novembre dernier. La première collecte a été effectuée le 3 décembre. À la clé, un tri sélectif affiné et une économie pour la collectivité sur le coût de la taxe générale sur les activités polluantes ou TGAP (24€ par tonne de déchets enfouis).

En pratique dans les écoles maternelles et élémentaires, les épluchures de fruits et légumes, les restes de repas, les coquilles d'œufs, les petits cartons non imprimés ou encore les serviettes en papier sont mis à part dans des sacs et font l'objet d'une collecte spécifique une fois par semaine. Les déchets sont ensuite acheminés vers des plateformes de compostage au lieu d'être enfouis.

L'équipe des agents de l'école Paul Bert s'active pour la réussite de cette démarche engagée pour le développement durable !

En lien avec l'agglomération, qui déploie des composteurs individuels à l'attention des administrés, la ville va également installer prochainement des composteurs collectifs dans le quartier de Crouin entre autres (5 nouveaux emplacements). Le compost produit est utilisé par les services EV et/ou par les écoles ou les habitants des quartiers si besoin.

La Ville réfléchit également à la création d'une zone de compostage (avec essai de Lombricompost), sur une parcelle des serres municipales, pour anticiper la fermeture du site actuel du Grand Cognac géré par Calitom.

STUOK DE BRODYT
 APPROPRIATION PAR LA COLLECTIVITE
 NE RIEN AJOUTER DANS CE BAC

SITE DE COMPOSTAGE C'EST SIMPLE...

Pour le bon fonctionnement de votre équipement et la qualité de votre compost, merci de respecter ces quelques consignes.

JE METS CE QUI SE COMPOSTE

- Coquilles d'œufs écorchées
- Epluchures de fruits et légumes
- Pelures noires / pain, pâtes, coquilles de légumes
- Peau de fruits et fruits détrempés
- Essuie-tout
- Fleurs sèches
- Mari de café + filtres et coquilles de café
- Coquilles de noix sèches et coquilles de noix

JE NE METS PAS

- Plants coupés, racines et produits chimiques
- Coquilles
- Laines
- Couverts, styres, produits
- Emballages, sacs en plastique
- Tout ce qui n'est pas alimentaire

A NOTER
 Fractionnez vos apports en petites menues.

1. Tirez vos biodéchets dans le composteur selon les consignes en reliant les déchets
2. Videz le bocal dans le composteur en reliant les déchets
3. Recouvrez les déchets de broyat
4. La collectivité organise le ramassage des déchets de broyat

Pour toute information, renseignements auprès des services de Grand Cognac: 05 17 22 20 04

• **LES MÉTHODES ALTERNATIVES D'ENTRETIEN :**

La Ville de Cognac a délaissé l'usage des produits phytosanitaires sur le domaine public depuis 2008.

Elle a fait l'acquisition de matériels mécaniques pour le désherbage des voiries et l'entretien des espaces verts : désherbeur eau chaude, reciprocator, rabot de piste, binettes... et a développé l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement à base d'acide pelargonique et/ou nanoïque.

En parallèle, des méthodes alternatives ont été mises en place comme l'apport de paillage, la végétalisation (rues, pieds d'arbres) et l'enherbement (allées des cimetières, placettes en stabilisé calcaire). Concernant le traitement des nuisibles, le piègeur dédié, lutte essentiellement de manière biologique en utilisant des nématodes (contre la galéruque de l'orme, des viornes...), du bacillus thurengiensis (contre la pyrale du buis).

Des pièges mécaniques sont installés dans les pins contre la chenille processionnaire et des pièges à phéromones permettent de réduire la présence de la mineuse du marronnier, de la chenille processionnaire et de la pyrale du buis.



Piège à chenilles



Effaroucheur hérons

L'installation de nids de mésanges, de nichoirs à chauves-souris et d'hôtels à insectes pour accueillir les auxiliaires complète ces actions.

Au niveau des serres, un programme de lutte contre les parasites par **Protection Biologique Intégrée** a été adopté.



Nichoirs chauves-souris

Concernant la fertilisation, un programme de fertilisation des pelouses a été établi, (essentiellement sur les codes 1 et le code 2 du jardin de l'hôtel de ville très sollicité) comportant une part importante d'engrais organique UAB.

Le service utilise également de l'amendement organique en granulés et du compost issu de la plateforme de compostage locale pour enrichir les sols lors des nouveaux aménagements. De l'engrais organique UAB est utilisé lors des plantations et en entretien sur les massifs de vivaces et d'arbustes.



**Campagne de prévention
Printemps 2023**

- **CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE :**

La commune a entrepris depuis plusieurs années l'acquisition de matériel électrique :

- flotte de 12 « *Goupil* » (achat du 1er *Goupil* en 2007) ;
- petit matériel électrique (souffleurs, débroussailleuses, désherbeurs «*CityCute*», sécateurs, tronçonneuses, tailles haies, tailles haies perches... dont bénéficie le service Cadre de vie et Environnement.



La Ville a été mise à l'honneur, à l'occasion d'une campagne de communication ENEDIS, pour son engagement contre le gaspillage énergétique. Pour visionner la vidéo, flashez le QR code.



L'implantation des serres municipales, situées à côté de l'entreprise **REVICO**, qui a une activité de valorisation des vinasses, méthanisation et énergie renouvelable, est stratégique. Une partie de la production de vapeur nécessaire au fonctionnement des colonnes à distiller fournit l'énergie utilisée pour chauffer les serres municipales.



Mobilité douce avec Vélo Modalis

Depuis le mois de septembre 2023, un service de location de vélos électriques est disponible le long de la ligne TER qui dessert Cognac, Saintes et Royan au départ d'Angoulême.

La distance moyenne parcourue par chaque utilisateur est de 6 kilomètres.

A Cognac, les stations sont installées à la gare, place Gambetta, sur les quais au pied du Château de Cognac et à Crouin au centre commercial Les 4 Pans.



• **ACTIONS DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET ÎLOTS DE FRAÎCHEUR :**

La Ville de Cognac a débuté des travaux d'aménagement pour amorcer une désimpérméabilisation de la ville.

Pour exemple, des parkings végétalisés ont vu le jour au niveau de l'Hôtel-restaurant des chais Monnet et devant l'école Paul Bert. Pour ce dernier, un bassin de récupération des eaux pluviales a également été intégré à proximité dans l'enceinte de l'école.

Le projet d'aménagement de la place Martell et de la rue Gatebourse comporte des joints enherbés et de plus grandes surfaces végétalisées en bordure des circulations douces.

La charte de végétalisation des rues a également permis, depuis 2019, à de nombreux habitants de bénéficier de fosses carottées, dans le trottoir, au pied de leur façade ou de leur mur, pour planter une plante grimpante ou une vivace fournie par les serres municipales.



Le prochain grand projet à l'étude, initié par le conseil Municipal des jeunes, est de réaliser dans la ville, la plantation de plusieurs micro-forêts. Elles seront localisées au niveau de zones stratégiques (par exemple à proximité d'un grand parking ou au niveau d'une zone commerciale), pour bénéficier des îlots de fraîcheurs.

Dans ce sens, certaines zones ont déjà été paillées avec du broyat de branches pour préparer naturellement le sol à accueillir les futures plantations.



Désimpérméabilisation et renaturation des sols

Dès que la ville le peut, elle désimpérméabilise les sols. Cela a été déjà fait pour les parkings Paul Bert et la Vigne. Cela a été le cas dernièrement place Martell et sur le parvis de l'église Saint-Jacques où le béton calcaire a été remplacé par des pavés enherbés laissant ainsi filtrer l'eau.

Ces opérations devraient se multiplier avec le souhait de désincarcérer les arbres souvent étouffés par le bitume. C'est le cas sur le parking Camille Godard ou dans les cours d'école. Ce sont des idées qui pourraient prochainement se...

La volonté de végétaliser est aussi envisagée dans les écoles, comme c'est le cas à Jules Michelet où un projet de réaménagement pédagogique de la cour est en réflexion.

L'idée simple serait de planter plus d'arbres, des aromates, d'installer un talus végétalisé et des dalles enherbées plus souples après décaottage d'une partie de la cour. Cela n'est qu'une partie de ce projet porté par l'Etat visant au bien-être de l'élève.

Implantation d'une micro-forêt

Une initiative du CMJ (conseil municipal des jeunes)

Le CMJ a longuement travaillé sur les micro-forêts, une opération qui consiste à planter des arbres et arbustes sur une surface réduite.

Les jeunes élus ont monté ce projet en collaboration avec Gérald Bourinnet, responsable du service environnement de la Ville et avec la maire-adjointe en charge du développement durable et de la transition écologique, Gilles Pénvot.

Après avoir examiné différents endroits, la place du Général de Gaulle a été choisie comme lieu d'implantation.

La première micro-forêt sera plantée en 2024 et les élus envisagent d'étendre le concept à d'autres sites.

Cette initiative permettra de sensibiliser la population à la nécessité de préserver notre environnement et de contribuer à un avenir plus durable pour tous.

Qu'est-ce qu'une micro-forêt ?

Dans une micro-forêt, les arbres, qui poussent à proximité les uns des autres, se développent rapidement et atteignent leur taille adulte en seulement une vingtaine d'années. Ces forêts sont composées d'espèces locales, ce qui favorise la biodiversité et permet d'absorber la pollution urbaine tout en rafraîchissant l'air.

Le saviez-vous ?

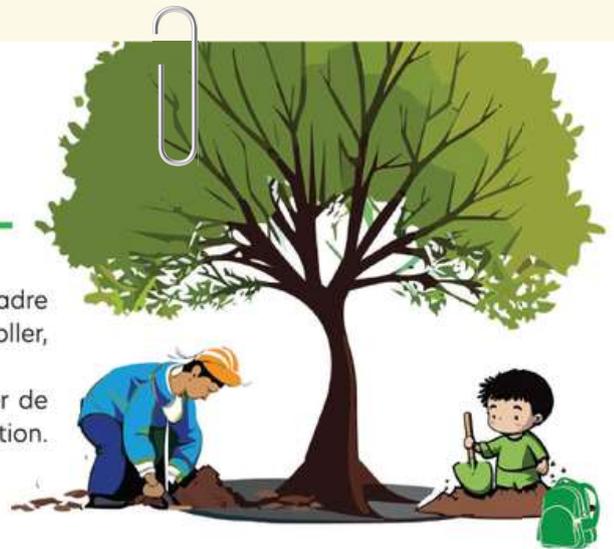
D'une manière générale, il fait plus chaud dans le centre des villes qu'en périphérie et qu'à la campagne, du fait de la concentration des activités humaines. L'été, la réverbération sur les murs, le bitume, et les pierres, contribue à augmenter la température, créant une bulle de chaleur appelée « îlot de chaleur urbain ». Savez-vous que les plantes, en transpirant, maintiennent un certain taux d'humidité dans l'air et contribuent à rafraîchir l'atmosphère ? Et que les grimpantes limitent la réverbération et participent à l'isolation thermique des bâtiments ?

COGNAC le mag - Décembre 2023 - 17

Les écoles

La réussite des écoliers passe aussi par la qualité de leur cadre d'apprentissage, un sujet au cœur des préoccupations de Nadège Skoller, adjointe en charge de l'éducation jeunesse.

C'est dans ce but qu'un travail collaboratif est lancé pour redonner de l'oxygène aux arbres asphyxiés par le bitume dans les cours de récréation.

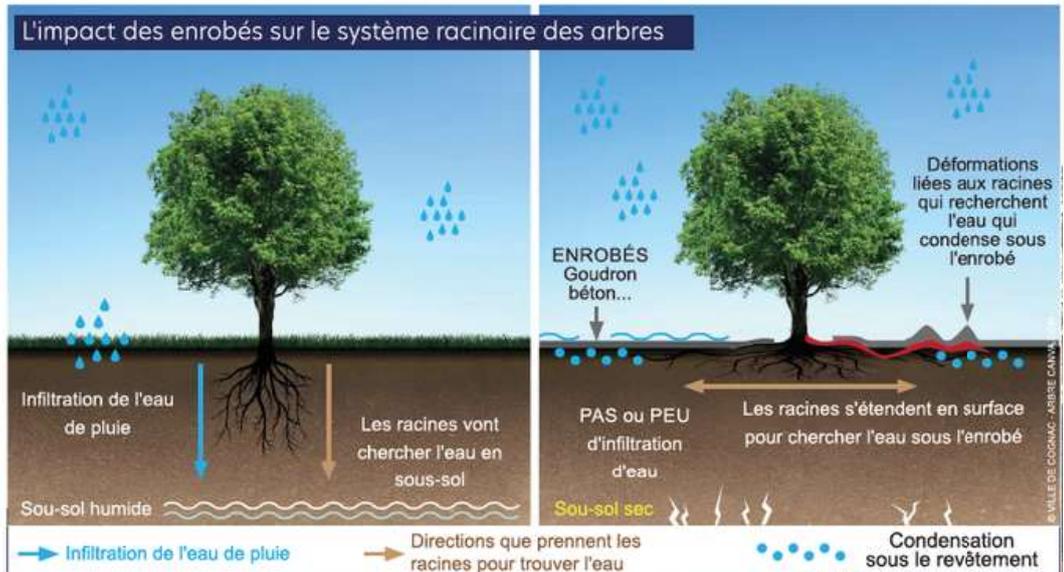


Aidons les arbres à respirer !

A l'heure où nous imprimons ce magazine, un ballon d'essai est en cours dans la cour de récréation de l'école **Paul Bert**. Un appel a été lancé, aux parents d'élèves et à toutes les bonnes volontés, pour réaliser une opération de décroutage du bitume et de paillage au pied des arbres, avec le soutien des services de la Ville.

L'ambition de cette action collaborative est de sensibiliser la population à l'importance de la végétation en ville, pour nous tous et pour les générations futures.

En complément des solutions déjà mises en œuvre (végétalisation des rues, implantation de micro-forêts, sauvegarde du patrimoine arboré...), la désimperméabilisation des sols est plus que jamais nécessaire. Les fortes précipitations sont de plus en plus fréquentes. L'eau, qui tombe en grande quantité sur un temps court, a du mal à s'infiltrer dans les sols.



Des espaces au service du bien-être des élèves

Notre école, faisons-là ensemble !

Une réflexion plus globale autour du projet d'Etat **NEFLE*** est en cours pour **le groupe scolaire Jules Michelet**. Ce projet, initié par les équipes éducatives, s'appuie sur une concertation entre les enseignants, les parents d'élèves, les élèves et les agents municipaux en poste dans les écoles.

À l'horizon 2027, avec le soutien du fonds d'innovation pédagogique, des aménagements repensés verront le jour dans les cours de récréation :

- Remplacement du bitume par des dalles végétalisées ;
- Installation d'une pergola avec voiles d'ombrage ;
- Plantations de plantes grimpantes, de haies d'arbustes, d'un arbre ;
- Création d'un espace potager.

*Notre Ecole, Faisons-Là Ensemble (NEFLE) : Projet qui vise à donner aux élèves un cadre éducatif propice à l'épanouissement et à la réussite scolaire.

Coût (HT) estimé du projet Jules Michelet

| | |
|--------------|-----------------|
| Fournitures | 24 312 € |
| Main d'œuvre | 22 098 € |
| Total | 46 090 € |

Financement
Etat 52 % Ville 48 %

CHAPITRE - 6

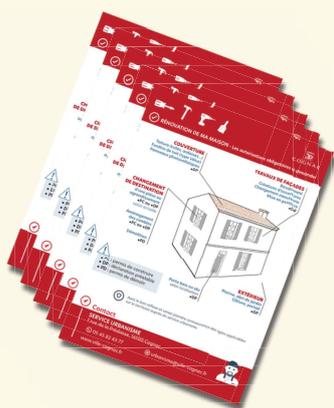
Qualité de l'espace public

- LES ACTIONS
- Aide à la rénovation de façade

L'objectif de cette campagne est de **remettre en valeur le bâti existant de Cognac** dont la richesse patrimoniale a permis à la ville d'obtenir le label «**Ville d'art et d'histoire**».

Le dispositif d'aide est destiné à inciter les propriétaires des immeubles situés en bordure de certaines rues et places à réaliser des travaux qui accompagneront la redynamisation du centre-ville et amélioreront ainsi son image.

La rénovation de l'habitat est facilitée par les aides financières du dispositif de défiscalisation «Denormandie» pour la rénovation des devantures commerciales, la réhabilitation et la rénovation énergétique.



©NOALIS - réhabilitation immeuble Carré Blanc - Foci commerces et logements



La convention «Aide au patrimoine» permet également d'inciter les remises en état du patrimoine bâti, ainsi les propriétaires ayant reçu le label pourront bénéficier d'aides pour leurs travaux. Une bonne nouvelle pour les propriétaires d'immeubles désireux de rafraîchir leur bien.

Sont éligibles les immeubles représentant un intérêt patrimonial, détenus par un propriétaire privé et bénéficiant d'une certaine visibilité dans l'espace public, entre autres. L'idée est aussi de permettre à la Ville des retombées positives en termes d'image.

- **Maîtrise de l'affichage publicitaire**

Applicable sur les 55 communes de Grand Cognac, le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est un document-cadre qui détermine les règles d'implantation et de format des panneaux publicitaires, des enseignes et pré-enseignes du territoire.

Un RLPi est destiné à adapter la réglementation nationale en matière de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes dans le but d'assurer un équilibre entre la protection du cadre de vie, du patrimoine et des paysages et le droit à l'expression et à la diffusion d'informations.

Mise en place de colonnes Morris dans le cadre du marché public avec la société Védiaud (en remplacement de certains écrans numériques pour un affichage plus élégant, plus pérenne et moins énergivore).



- **Intégration du mobilier urbain**

Un travail est en cours pour l'uniformisation du mobilier urbain sur la ville.

L'installation des corbeilles double flux permet de promouvoir le tri des déchets et marque le démarrage du déploiement du RAL Corten pour le mobilier urbain. Ici, la tôle a été découpée suivant le logo de la Ville de Cognac.

Dans le même temps **des cendriers ont été installés** devant les commerces qui en ont fait la demande.



C'est un beau partenariat passé entre le **Lion's Club de Cognac** et la Ville pour la pose d'une dizaine de cendriers sur les lieux très fréquentés des fumeurs.

Pour rappel, 30 milliards de mégots sont jetés dans la nature par an en France.

Et pour ceux qui ne trouvent pas de cendriers à proximité, il y a toujours le cendrier de poche...



Le **street art** renforce la présence de la nature en ville et incite à respecter les espaces (graffitis sauvages).

Ci-contre : boîtier fibre rue Millardet

- **Qualité de la voirie et de la circulation**

La municipalité applique une politique d'entretien annuel de la voirie qui comprend :

- la programmation du renouvellement des couches de roulement (bitume) ;
- la réfection et la mise aux normes de trottoirs ;
- des opérations individualisées de réaménagement de voirie à enjeu, avec systématiquement une approche sur la gestion de l'eau et la désimperméabilisation (création de noues à chaque fois que l'environnement le permet).

L'élu en charge de la voirie et de la sécurité travaille sur la baisse de la vitesse en ville conjuguée à une amélioration de la visibilité. **Ainsi, le recours à la création de zones 30 et de zones de rencontre a permis un apaisement de la circulation et une amélioration de la sécurité des déplacements vélos et piétons.**

Lors de la transformation de la place Martell, une rue a été totalement fermée à la circulation pour assurer une liaison uniquement douce entre le port et le centre-ville (la rue Gatebourse).

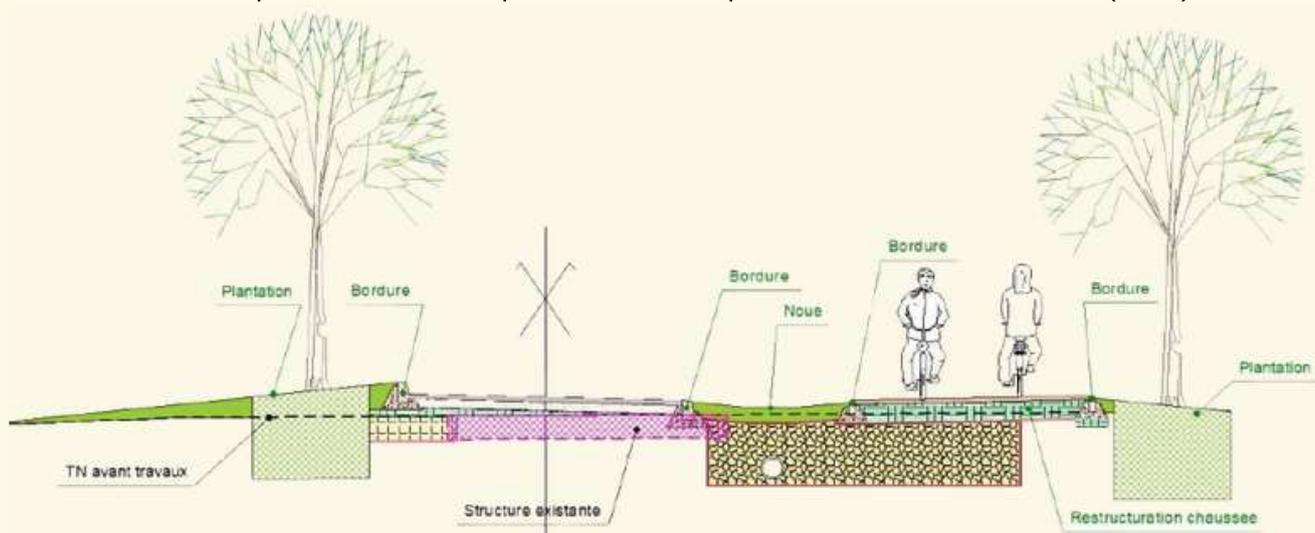
Enfin, une politique répressive vis à vis du non respect des trottoirs par des stationnements sauvages a permis de libérer ces espaces de circulations pour les scolaires, piétons et autres personnes à mobilité réduite (PMR).

- **Accessibilité**

La présence d'un jeune non voyant au sein de la commission permet notamment de tester in situ les situations et aménagements.

La continuité des itinéraires est réalisée au fil de la mise en œuvre du programme annuel de réfection des trottoirs ainsi que lors des réaménagements complets de voies ou d'espaces publics.

Des dispositifs sonores équipent la quasi totalité des feux tricolores et des bandes de guidages, dalles podotactiles et potelets PMR, sont systématiquement installés sur les espaces ouverts rénovés. Le mobilier urbain (notamment les boules et autres bornes de délimitation d'espaces) est repris à chaque aménagement pour répondre à la réglementation PMR de façon à faire disparaître les anciens dispositifs hors normes. paces de circulations pour les scolaires, piétons et autres personnes à mobilité réduite (PMR).



Projet d'aménagement rue de l'Échassier - profil de la voie partagée

Les îlotiers de votre quartier

Depuis le début du mois d'octobre, la municipalité a décidé de mettre en place une nouvelle organisation du service propreté. Deux agents polyvalents seront affectés à chaque quartier pour renforcer la proximité et le dialogue avec les habitants.

Une équipe de 20 agents municipaux est en charge de la propreté à Cognac et le travail ne manque pas !

Leurs priorités

- Les dépôts sauvages, notamment autour des points d'apports volontaires ;
- La collecte des corbeilles ;
- Le ramassage des papiers sur la voie publique ;
- Le désherbage devant les maisons inoccupées, les bâtiments communaux, sur les axes prioritaires et en renfort devant les maisons des personnes âgées ;
- Le ramassage des déjections canines ;
- Le nettoyage des panneaux de signalisation.

Les graffitis, l'affichage sauvage et le ramassage des feuilles mortes s'ajoutent à cette liste déjà longue...

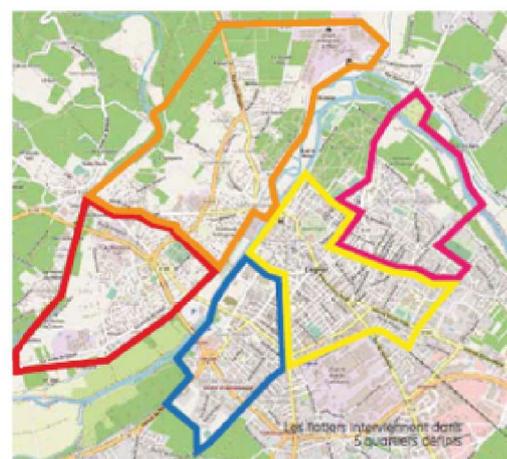


Laura et Mélinda (saisonniers), désherbant et nettoyant les trottoirs

Ils s'appellent Farid, David, Ludovic, Sylvette, Salami, Eric et Eric, Dominique, Sandrine, Lorenzo, Thierry, Pascal, Ismaël, Gilles, Laura, Cédric, Michaël, Stéphane et Marc et prennent leur rôle très au sérieux.

Leurs tâches sont souvent ingrates mais toujours réalisées dans la bonne humeur et avec le souci du bien commun...

Ils font aussi face au manque de respect, une réalité de terrain qu'ils relativisent « Il ne s'agit que d'une petite partie de la population, ce qui est dommage, c'est que les incivilités finissent par pénaliser tout le monde... Heureusement, une grande majorité de personnes apprécie notre travail. »



Les îlotiers interviennent dans 5 quartiers délimités



Quelques chiffres

Depuis le mois d'avril 2022

- Ramassage de sacs jetés autour des points d'apport volontaire **122 heures de travail** ;
- Dépôts sauvages, **75 interventions, 160 heures.**

Un temps précieux qui pourrait être employé différemment si chacun d'entre nous adoptait les bons gestes ; sans compter les coûts pour la collectivité :

- 10 000 € de main d'œuvre ;
- 100 000 €, redevance payée par la Ville à Calitom d'ici 3 ans (somme qui comprend les poubelles de la ville, les déchets ramassés sur la voie publique, et les dépôts sauvages entre autres).



Pendant que Cédric désherbe un caniste, Michaël recharge les sacs à déjections canines à Crouin



Des avancées positives

Depuis l'installation au printemps 2021 de corbeilles qui permettent le tri sélectif, la Ville a divisé par trois son volume de déchets non valorisables. C'est un bon début, mais il va falloir encore améliorer cette tendance.

Main dans la main pour la propreté

Il existe à Cognac un réseau de bonnes volontés qui se mobilisent régulièrement pour nettoyer notre ville. Citons **Eco'gnac** et **Rotaract** dont la dernière intervention a eu lieu le 17 septembre en bordure de Charente dans le cadre du World Clean Up Day. Merci à ces renforts bénévoles qui n'hésitent pas à donner de leur temps et de leur énergie pour rendre notre ville plus belle !



CHAPITRE 7

Projets de développement et d'aménagements



PROJETS RÉALISÉS

- Création d'un rond-point végétalisé sur l'avenue de Royan - entrée de ville (2023-2024) ;
- Parking Jules Ferry - PAVE + Parking désimperméabilisé (2023-2024) ;
- Place Beaulieu - PAVE + Parking désimperméabilisé (2023) ;
- Remise en état et désimperméabilisation parvis Église Saint-Jacques (2023) ;
- Réaménagement et végétalisation de la place Martell et de la rue Gatebourse (2023) ;
- Création d'un rond-point au carrefour du Bd de paris et de l'avenue Victor Hugo (2022-2023) ;
- Réfection des allées autour de l'Orangerie du jardin public (2022-2023) ;
- Création d'un rond-point au carrefour du Bd de paris et de l'avenue Victor Hugo (2022-2023) ;
- Projet de création d'un parking enherbé devant l'école P.Bert, avec plantation d'une haie champêtre (projet de quartier 2020-2021) ;
- Projet de création d'un parking rue basse St Martin avec végétalisation de noues pour la récupération des eaux de pluies (2020-2021) ;
- Réalisation d'un massif devant l'hôtel *Chais Monnet* (2020) ;
- Réaménagement de la place Charles de Gaulle (projet de quartier 2020).



PROJETS RÉALISÉS

- Réalisation d'un massif rue Denfert Rochereau suite aux travaux de voirie (2020)
- Aménagement d'une zone naturelle avec liaison vers la Charente quartier St Martin (projet de quartier 2020)
- Réaménagement paysager de la place d'Alger (2020)
- Réaménagement paysager du square Liverpool (2020)
- Aménagement d'un parking et d'un square à côté de l'église St Jacques (projet de quartier 2020)
- Réaménagement des massifs de vivaces le long de la rivière dans le jardin public (2019-20)
- Création d'un parking enherbé place du champs de foire et réaménagement des espaces verts à proximité (projet de quartier 2019-20)
- Réalisation et végétalisation du rond point de Merpins et réalisation d'un massif avenue de Royan (2019)
- Réaménagement des abords de l'église St Antoine (2019)
- Réalisation d'un massif rue de La Pallue suite à des travaux de voirie (2019)
- Remise en état de la pergola et des supports de grimpantes dans la roseraie du jardin public (2019)
- Réaménagement des quais Hennessy (2018)
- Réaménagement du square Mesnard dans la continuité des quais (2018)
- Réfection des espaces verts de la cité de l'Hôpital (projet de quartier 2018)
- Réaménagement des massifs devant l'église St Martin (2018)



PROJETS EN COURS

- Création d'une Micro-foret en centre-ville, parking Charles de Gaulle (2024)
- Déplacement d'une aire de jeux pour enfants dans l'enceinte d'une résidence troisième âge pour ramener une mixité intergénérationnelle (2024)
- Végétalisation et création de giratoires sur le boulevard Oscar Planat (2023-2024)
- Réaménagement de l'avenue Paul Firino Martell (2023-2024)



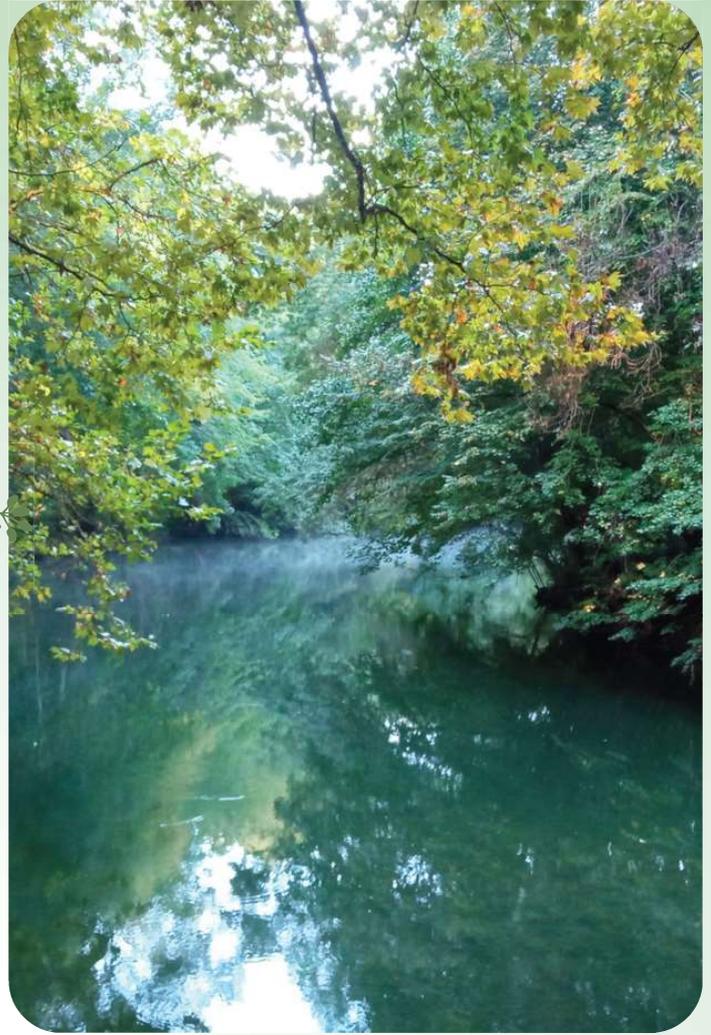
Projet d'aménagement giratoire bd Oscar Planat - avenue Firino Martell - Atelier du Sablier

PROJETS À VENIR

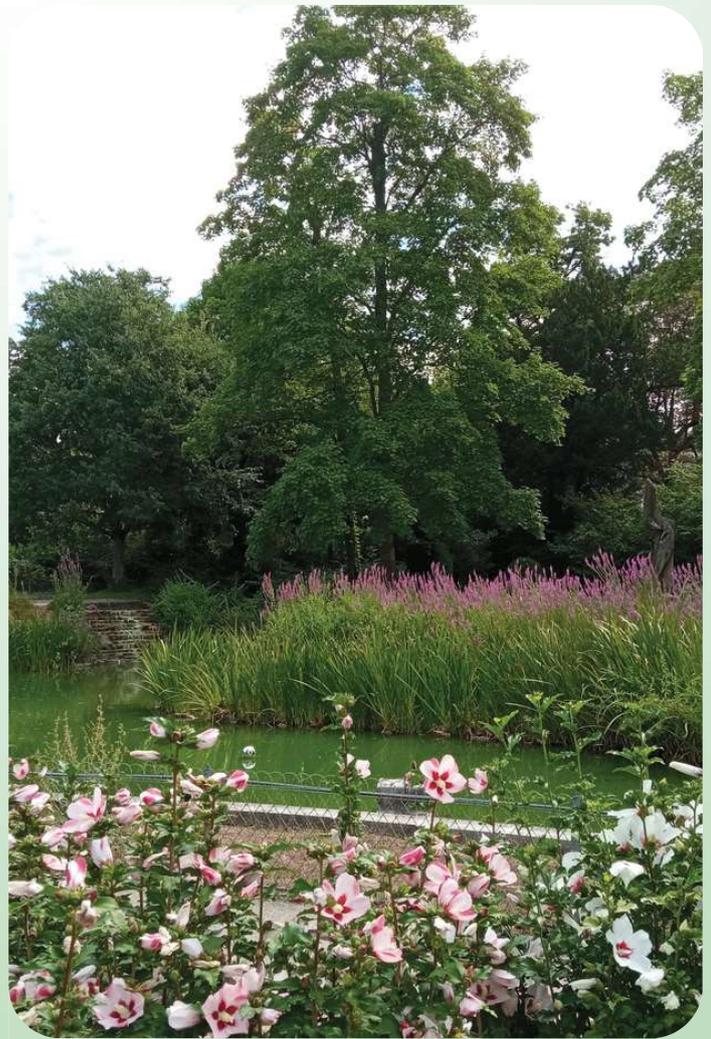
- Création d'une aire de jeux inclusive dans le jardin de l'Hôtel de ville (2024-2025)
- Végétalisation et aménagement de la place Camille Godart, parking végétalisé (2024)
- Création d'un Dojo pour les sports de combats dans le quartier de Crouin (2025)
- Réhabilitation des halles du marché couvert de la Ville (2024-2025)
- Réaménagement de l'avenue de Royan (entrée de ville)
- Plusieurs projets de Micro-foret (place, bordure de route et rond-point...)
- Avenue Victor Hugo (entrée de ville)



Projet d'aménagement aire de jeux Jardin public de l'Hôtel de Ville - Kompan let's play



PORTFOLIO





PORTFOLIO





PORTFOLIO





PORTFOLIO



